Développement économique
Innovation
Exportation

Rapport annuel de gestion

2005-2006

Québec

Rapport annuel de gestion

2005-2006

Québec

La présente publication a été réalisée
par le personnel du Ministère et
peut être consultée dans le site
www.mdeie.gouv.qc.ca

Dépôt légal–Octobre 2006
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Version imprimée :
ISBN-10 : 2-550-48435-5
ISBN-13 : 978-2-550-48435-6

Version pdf :
ISBN-10 : 2-550-48436-3
ISBN-13 : 978-2-550-48436-3

© Gouvernement du Québec, 2006

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction par quelque procédé
que ce soit et la traduction, même partielles,
sont interdites sans l'autorisation
des auteurs de cette publication.

Monsieur Michel Bissonet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique, j'ai le plaisir de vous soumettre le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Les résultats présentés concernent notamment les objectifs ministériels inscrits au plan stratégique et au plan annuel de gestion des dépenses du Ministère ainsi que les engagements de la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes.

Enfin, ce rapport annuel de gestion contient l'information relative à l'utilisation des ressources et au respect des exigences légales et gouvernementales en vigueur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation,

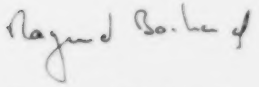

Raymond Bachand

31 octobre 2006

Monsieur Raymond Bachand
Ministre du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation

Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous soumets le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2006.

Le rapport présente les résultats obtenus par le Ministère en fonction des grandes orientations du plan stratégique et des engagements ministériels. Il contient une déclaration des membres de la direction du Ministère sur la fiabilité des données et un rapport de validation de l'information effectué par la Direction de la vérification interne.

Je profite du dépôt de ce rapport pour remercier l'ensemble du personnel du Ministère pour son engagement constant envers le développement du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le sous-ministre,

Gilles Demers

Québec, octobre 2006

Déclaration sur la fiabilité des données

La responsabilité de la fiabilité des résultats et des renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relève du sous-ministre ainsi que des membres du comité exécutif du Ministère.

À notre avis, les données et les renseignements présentés dans ce rapport ainsi que les contrôles qui s'y rattachent sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2006.

Gilles Demers
Sous-ministre

Georges Archambault
Sous-ministre adjoint à la recherche et à l'innovation

Jacques Babin
Sous-ministre adjoint à la politique scientifique

François Bouilhac
Sous-ministre adjoint à l'exportation et à la promotion des investissements

Georges Boulet
Secrétaire général

Madeleine Caron
Sous-ministre adjointe à l'industrie et au commerce

Pierre Cléroux
Sous-ministre adjoint aux politiques et aux sociétés d'État

Mario Bouchard
Sous-ministre adjoint aux affaires économiques régionales

Pierre Buist
Directeur général des communications et des services à la clientèle

Louis Gilles Picard
Directeur général des services à la gestion

Québec, octobre 2006

Monsieur Gilles Demers
Sous-ministre
Ministère du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation

Objet : **Rapport de validation de la Vérification interne**

Monsieur le Sous-Ministre,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés au *Rapport annuel de gestion 2005-2006* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006 au regard des objectifs du plan stratégique du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, de sa *Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes* et de son *Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006*.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information. Il importe de noter que cet examen ne constitue pas une vérification.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes (IVI). Les travaux ont consisté à prendre des renseignements, à utiliser des procédés analytiques, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs, à obtenir des pièces justificatives et à discuter de l'information fournie.

Nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion concernant le plan stratégique, la *Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes* et le *Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006* nous paraît, à tous égards, plausible et cohérente.

Les vérificateurs internes,

Gilles Lapensée Serge Pouliot

Québec, octobre 2006

Table des matières

Introduction 13

Les faits saillants : les dossiers majeurs en 2005-2006 14

I. Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation 17

1. La mission, les clientèles et les partenaires 18
2. L'organisation interne 19
3. Le contexte et les enjeux 19
4. La portée de la reddition de comptes 19

II. Les résultats de l'année 2005-2006 21

1re partie : Les résultats relatifs aux objectifs du plan stratégique et du plan annuel de gestion des dépenses 22

2e partie : Les résultats relatifs à l'allégement réglementaire et législatif pour les entreprises 40

3e partie : Les résultats relatifs à la *Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes* 41

4e partie : L'évaluation de programme 42

III. L'utilisation des ressources 45

1. Les ressources humaines 46
2. Les ressources financières 49
3. Les ressources informationnelles et les communications 54
4. Les ressources matérielles 56

IV. L'application des exigences législatives et gouvernementales 57

1. Application de la politique linguistique 58
2. Code de déontologie et éthique 58
3. Accès à l'information et protection des renseignements personnels 59
4. Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec amorcé en 2003-2004 60
5. Programme d'accès à l'égalité 61
6. Administration des lois 64

Annexe 1

Liste des lois sectorielles et des mesures fiscales permettant au ministre de réaliser la mission du Ministère 66

Annexe 2

Engagements de la *Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes* 67

Annexe 3

Description des programmes d'aide financière du MDEIE 69

Annexe 4

Organigramme du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation 71

Introduction

Le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation couvre l'exercice financier allant du 1er avril 2005 au 31 mars 2006. Ce rapport s'inscrit dans le processus de reddition de comptes de la Loi sur l'Administration publique (L.R.Q., c A-6.01).

Avant d'aborder les résultats proprement dits, le rapport présente et met en lumière les faits saillants de l'année. Le chapitre I, qui vient ensuite, présente le Ministère en regard de sa mission, ses clientèles et ses partenaires pour enfin décrire brièvement l'organisation interne. Deux autres sections de ce chapitre décrivent le contexte et les nouveaux enjeux ministériels ainsi que la portée de la reddition de comptes. Le chapitre II fait état des résultats obtenus, notamment en regard des objectifs du plan stratégique et des engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes. Le chapitre III porte sur l'utilisation des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles. Enfin, le rapport rend compte dans le chapitre IV des interventions effectuées en réponse aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Les faits saillants : les dossiers majeurs en 2005-2006

Au cours de l'année 2005-2006, le Ministère a amorcé ou fourni une collaboration significative dans plusieurs dossiers qui exerceront un impact sur les réalisations actuelles et futures du Ministère ainsi que sur celles de sa clientèle.

- **Stratégie de développement économique**

  Le 13 octobre 2005, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a rendu publique la Stratégie de développement économique du gouvernement du Québec : l'*Avantage québécois*. En même temps, il présentait les 29 cibles de résultats à atteindre d'ici 2010 afin de favoriser la prospérité et la création de richesse pour les Québécois.

- **Projet 9**

  Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement économique : l'*Avantage québécois*, le Ministère a mis en place, avec la ligne 1 866 PROJET9, un nouveau service d'accompagnement personnalisé et de suivi systématique des projets d'investissement. Ce service est destiné tout particulièrement aux projets dont le cheminement requiert l'intervention de plusieurs ministères ou organismes.

- **Projets d'investissement**

  De concert avec Investissement Québec, les conseillers sectoriels du Ministère ont soutenu un bon nombre des 68 projets d'investissement dont la valeur totale est de 1,89 G$. De ces projets :

  ✓ 58 ont été réalisés par des entreprises étrangères (1,48 G$)

  ✓ 10 ont été réalisés par des entreprises québécoises (0,41 G$)

Au total, 25 de ces projets ont bénéficié d'un financement gouvernemental, dont 23 en vertu du Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI) géré par Investissement Québec. Ces projets, dont 15 provenaient d'entreprises étrangères, ont généré des investissements de 1,25 G$. Des entreprises, comme Pratt & Whitney Canada (Longueuil), Messier-Dowty (Mirabel), Dayco Fluid Technologies (Trois-Rivières) et Générale Électrique (Bromont), ont ainsi reçu de l'aide gouvernementale pour des projets d'investissement stratégiques et structurants pour le Québec.

- **Politique scientifique du Québec**

  Cette année, le Ministère a entrepris la révision de la Politique québécoise de la science et de l'innovation (PQSI) qui a réservé une large place à la création du savoir. La révision en cours mettra davantage l'accent sur le développement de la R-D industrielle et sur le transfert technologique, ainsi que sur la valorisation des connaissances issues de la recherche et utiles pour l'innovation. Elle permettra d'actualiser les priorités du soutien public et d'ajuster les orientations et les mesures structurantes à mettre en œuvre.

- **Développement économique local**

  Le Ministère a renouvelé les ententes de gestion avec les municipalités régionales de comté (MRC) (ou villes selon le cas) confirmant le financement des centres locaux de développement (CLD) pour une période de trois années se terminant le 31 mars 2008. De plus, un report de cinq ans du remboursement du prêt a été consenti par le gouvernement aux CLD en vertu du Fonds local d'investissement (FLI). Le remboursement du prêt par les CLD débutera en 2010 au lieu de 2005. Également, la gestion d'une nouvelle mesure concernant l'économie sociale (5 M$ sur trois ans) a été confiée aux MRC les plus touchées par la baisse de possibilités forestières.

- **Villes monoindustrielles**

  À l'automne 2005, le Ministère a mis en application la mesure *Fonds d'aide aux villes monoindustrielles* (21 M$ sur trois ans) et une harmonisation du processus a été faite avec le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). Les plans d'action de Thetford Mines et de Magog ont été mis en œuvre.

  Les directions régionales ont mené un projet pilote de vigie sur les municipalités monoindustrielles consistant à identifier des municipalités à risque et à suivre les entreprises sur les territoires visés. Au cours de l'année, le projet pilote a été étendu à l'ensemble des régions (identification et suivi de deux municipalités susceptibles de rencontrer des difficultés d'ordre économique par région).

- **Les projets ACCORD**

  En collaboration avec les comités régionaux ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement), les directions régionales ont soutenu l'élaboration de plans d'action conduisant à la signature d'ententes de mise en œuvre des créneaux d'excellence des régions.

- **Les CAR économiques**

  Les directions régionales du Ministère coordonnent les tables économiques des conférences administratives régionales (CAR), chargées d'assurer une meilleure concertation interministérielle des dossiers économiques majeurs ou prioritaires. Une approche de réseau multiservice visant à assurer l'harmonisation des services gouvernementaux offerts aux entrepreneurs a été mise en place au moyen des tables économiques des CAR dans toutes les régions du Québec. Les principaux partenaires sont le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Emploi Québec, Investissement Québec et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

☐ Les exportations

La mission dirigée par le premier ministre qui s'est rendue en Chine du 22 au 30 septembre 2005 comprenait 129 participants provenant de 99 entreprises et 10 participants représentant le secteur de la recherche, de la science et de la technologie (7,5 % du total des participants). Près de 700 rendez-vous individuels ont été organisés pour les participants en plus des séminaires et des déjeuners-maillages favorisant les rencontres entre sociétés chinoises et québécoises. Le gouvernement du Québec a de plus renouvelé deux importantes ententes de coopération en recherche, science et technologie. Le premier ministre a aussi dirigé une mission en Inde en janvier 2006. Cette mission qui comptait un nombre restreint de participants avait pour but de positionner le Québec dans ce pays.

☐ La libre circulation des biens à la frontière américaine

Le MDEIE s'est engagé dans le dossier de la libre circulation des biens à la frontière américaine, dans le contexte des enjeux entourant le renforcement des mesures de sécurité à la frontière canado-américaine et de la mise en place de nouveaux programmes de sécurisation, notamment le *Custom-Trade Partnership Against Terrorism* (C-TPAT). Le Ministère a répondu par la mise en œuvre d'un plan d'action dont les principaux éléments sont : le renforcement de l'activité de veille afin d'évaluer les impacts à court et moyen terme sur les entreprises du Québec, le renforcement de la concertation entre les représentants des divers milieux associatifs visés, la réalisation d'activités de formation et d'information et, finalement la mise en place d'un outil financier d'appoint qui permet de partager avec les PME les coûts reliés à l'adhésion aux programmes actuels de sécurisation.

Chapitre 1

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

1. La mission, les clientèles et les partenaires
2. L'organisation interne
3. Le contexte et les enjeux
4. La portée de la reddition de comptes

1. La mission, les clientèles et les partenaires

La mission

Soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable.

La mission du Ministère se concrétise principalement dans les domaines d'activité suivants :

- conception d'orientations et de stratégies touchant le développement économique, l'innovation et l'exportation;
- offre de services-conseils dans ses champs d'expertise, tant à sa clientèle qu'à ses partenaires et réalisation des études et analyses qui soutiennent ces services;
- élaboration et mise en œuvre, directement ou par l'intermédiaire de partenaires, de mesures et programmes dans ses champs d'activité;
- promotion de l'image et des avantages du Québec à l'étranger auprès des investisseurs;
- concertation et mobilisation de ses partenaires publics et privés.

Outre la loi relative à ses fonctions de ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministre est responsable de plusieurs lois et règlements ainsi que de différentes mesures fiscales qui permettent au Ministère d'œuvrer à la réalisation de sa mission. De plus, le portefeuille ministériel comprend les sociétés d'État, les organismes et les fonds subventionnaires suivants : Investissement Québec, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, la Société générale de financement, la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, la Société Innovatech Régions ressources, la Société Innovatech du sud du Québec, le Centre de recherche industrielle du Québec, la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, le Conseil de la science et de la technologie, le Fonds de recherche en santé du Québec, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture. Chacun de ces organismes produit son propre rapport annuel.

Les clientèles et les partenaires

La clientèle des entreprises et des entrepreneurs est au cœur de l'action du Ministère. La prestation de services du Ministère vise à les soutenir tout au long de leur développement. Les actions ministérielles concernent les entreprises, qu'elles soient privées, coopératives ou de l'économie sociale, et qu'elles tirent leur capital de source privée ou publique.

Dans la réalisation de ses mandats et responsabilités, le Ministère travaille en partenariat avec les principaux acteurs du développement économique et de l'innovation. Les partenaires interviennent en complémentarité des actions du Ministère et viennent ainsi en prolonger l'effet. On peut regrouper ces derniers dans trois catégories :

- **les partenaires gouvernementaux**, soit les sociétés d'État et autres organismes relevant du ministre (notamment les fonds subventionnaires de la recherche), les ministères des gouvernements du Québec et du Canada, les municipalités locales, les municipalités régionales de comté (MRC), les communautés métropolitaines ainsi que les ministères à vocation économique des pays étrangers;
- **les partenaires externes** directement associés à la mission et aux mandats du Ministère, soit les cégeps, les universités et autres établissements d'enseignement, les centres de recherche, les organismes de liaison et de transfert et les centres locaux de développement (CLD);
- **les partenaires associatifs**, multiplicateurs et relayeurs, tels que des organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux, les organismes à vocation financière, les associations sectorielles et les organismes de promotion de la culture scientifique.

2. L'organisation interne

Pour réaliser les mandats qui lui incombent, le MDEIE s'appuie sur huit grandes directions générales: Industrie et Commerce, Exportation et Promotion des investissements, Politiques et sociétés d'État, Recherche et innovation, Politique scientifique, Affaires économiques régionales, Services à la gestion de même que Communications et Services à la clientèle. À ces entités s'ajoutent la Direction des affaires juridiques, la Direction de la vérification interne, la Direction des projets économiques et le Secrétariat général du Ministère. L'organigramme du MDEIE est présenté à l'annexe 4.

3. le contexte et les enjeux

Au cours de l'année 2005-2006, deux changements dans l'environnement du Ministère méritent d'être signalés. D'abord, en début d'année, la responsabilité du Ministère, à l'égard du Portail gouvernemental de services aux entreprises a été transférée au ministère des Services gouvernementaux. Ainsi, l'objectif stratégique concernant la clientèle du Portail ne fera pas l'objet de la présente reddition de comptes.

Puis, en octobre dernier, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a fait l'annonce de la stratégie gouvernementale de développement économique l'*Avantage québécois*. Cette nouvelle stratégie donnait ainsi de nouvelles orientations au Ministère. En conséquence, le Ministère a entamé une révision de son *plan stratégique 2005-2008* afin de l'adapter à cette stratégie.

4. La portée de la reddition de comptes

L'actuelle reddition de comptes s'effectuera sur 14 des 18 objectifs issus du *Plan stratégique 2005-2008* et du *Plan annuel de gestion des dépenses 2005-2006*. Quatre objectifs ne seront pas pris en considération puisque les indicateurs ne sont pas disponibles.

Seront présentés également les résultats en regard de l'allégement réglementaire et administratif, de la *Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes* et de l'évaluation de programme.

Chapitre 2

Les résultats de l'année 2005-2006

1re partie : Les résultats relatifs aux objectifs du plan stratégique et du plan annuel de gestion des dépenses

2e partie : Les résultats relatifs à l'allégement réglementaire et législatif pour les entreprises

3e partie : Les résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes

4e partie : L'évaluation de programme

1re partie

Les résultats relatifs aux objectifs du plan stratégique et du plan annuel de gestion des dépenses

Enjeu 1 ⟶ Compétitivité internationale de l'économie québécoise
Orientation 1 ⟶ Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises
Axe 1 ⟶ Appropriation de l'innovation par les entreprises

Objectif 1

Jusqu'en 2008, favoriser annuellement une augmentation des investissements en machines et équipement dans les entreprises.

Indicateurs et résultats

Identification	Résultats			
	2003	2004	2005[1]	2006[2]
Investissements en machines et équipement en M$	14 360,6	15 983,8	15 454,4	15 807,7

Commentaires – Mise en contexte des résultats

- Les investissements en machines et équipement comptent parmi les principaux déterminants de la productivité des entreprises.
- Le Québec affiche un retard depuis plusieurs années par rapport à ses proches concurrents que sont l'Ontario et les États-Unis quant aux investissements consentis en proportion du PIB. Ce retard nuit à la capacité des entreprises à profiter pleinement des innovations et des améliorations technologiques essentielles à la croissance de la productivité et de l'économie.
- Après une baisse en 2005, les investissements en machines et équipement poursuivent en 2006 la tendance à la hausse observée depuis 2003. Cette croissance reste toutefois insuffisante pour diminuer l'écart du ratio des investissements au PIB du Québec par rapport à ses concurrents.
- Le Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI), a été mis en place en 2004, afin de soutenir les projets d'investissement visant à accroître la productivité, la création d'emplois et la restructuration des activités et de relance d'entreprises. L'aide permet de soutenir des projets d'investissement réalisés lors de l'implantation au Québec d'entreprises étrangères ou encore par des entreprises québécoises stratégiques et structurantes pour le tissu industriel du Québec.
- En 2005-2006, le Ministère a soutenu 25 projets d'investissement. Au total, l'aide gouvernementale versée a été de 151,3 M$ et la valeur de l'ensemble de ces projets atteignait 1,25 G$

Source : Statistique Canada

1. Donnée réelle provisoire
2. Prévision

Enjeu 1 ⟶ Compétitivité internationale de l'économie québécoise
Orientation 1 ⟶ Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises
Axe 1 ⟶ Appropriation de l'innovation par les entreprises

Objectif 2

Jusqu'en 2008, favoriser annuellement une augmentation des dépenses intérieures de R-D en entreprise (DIRDE).

Indicateurs et résultats

Identification		Résultats (Dépenses en M$) 2003	2004
Dépenses de R-D dans les entreprises (DIRDE) en millions de dollars	Québec	4 154	4 308
	Ontario	7 241	7 457
	C-B	1 127	1 309
	Alberta	790	892

Commentaires – Mise en contexte des résultats

- Au Québec, en 2004, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) s'élève à 4 308 M$, une hausse considérable de 154 M$ par rapport à 2003. Entre 1994 et 2004, la DIRDE québécoise a progressé à un taux annuel moyen de 7,7 %, comparativement à 6,1 % pour l'Ontario.
- En 2004, le ratio DIRDE/PIB atteint 1,63 %, un fléchissement par rapport au sommet de 2001 (1,80 %). Accusant historiquement un retard avec l'Ontario, la recherche industrielle au Québec a dépassé en intensité celle de la province voisine depuis 1999, creusant un écart favorable de 0,19 point de pourcentage depuis trois ans. Il faut poursuivre les efforts, s'activer à élargir le bassin d'entreprises innovantes et à supporter leur croissance afin que la R-D et l'innovation contribuent de façon décisive à la prospérité économique du Québec.
- Le gouvernement, dans sa stratégie économique rendue publique l'automne dernier, prenait l'engagement de soutenir les différents intervenants en recherche et en innovation de sorte que le Québec se maintienne dans le peloton de tête des États les plus performants en recherche et développement. Il s'est ainsi donné comme objectif que les dépenses de R-D de la société québécoise atteignent 3 % du PIB d'ici 2010. Pour y arriver, le gouvernement souhaite faire passer la part des entreprises dans le financement de la R-D de 60 % en 2002 à plus de 66 % en 2010.
- L'État québécois soutient et continuera de soutenir les entreprises par différents moyens :
  - en mettant en place un régime fiscal de soutien à la R-D et à l'innovation qui propose des incitatifs variés et qui a permis d'injecter, en 2005, environ 1 G$ en recherche et innovation, soit 550 M$ en dépenses fiscales associées uniquement aux dépenses de R-D des entreprises et 440 M$ en dépenses fiscales associées à différents crédits d'impôt au soutien à l'innovation;

(suite)

Enjeu 1 ⟶ Compétitivité internationale de l'économie québécoise
Orientation 1 ⟶ Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises
Axe 1 ⟶ Appropriation de l'innovation par les entreprises

Objectif 2

Jusqu'en 2008, favoriser annuellement une augmentation des dépenses intérieures de R-D en entreprise (DIRDE).

Commentaires – Mise en contexte des résultats

- ☐ en instaurant, tel qu'annoncé dans le dernier discours du budget :
  - le nouveau programme de maturation technologique d'une enveloppe de 15 M$ sur trois ans qui favorisera la prise en charge des résultats de la recherche publique par le capital de risque privé ou par des entreprises existantes;
  - le programme « emploi à la recherche et à l'innovation » doté d'une enveloppe de 9 M$. Ce programme s'adresse spécifiquement aux PME manufacturières et leur permet d'embaucher de nouveaux diplômés en sciences naturelles, en sciences appliquées et en génie.
- ■ Ainsi, l'un des défis des années à venir sera de chercher à maximiser davantage les retombées économiques des investissements effectués ces dernières années, à la fois en main-d'œuvre et en infrastructures de recherche, afin que les retombées se traduisent davantage en création d'entreprises, en élaboration de nouveaux produits et procédés, et en implantation de nouvelles façons de faire. Cela permettra de valoriser la recherche et accroître le transfert et la diffusion des technologies dans les entreprises.

Source : Statistique Canada, compilation MDEIE

Enjeu 1 ⟶ Compétitivité internationale de l'économie québécoise
Orientation 1 ⟶ Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises
Axe 1 ⟶ Appropriation de l'innovation par les entreprises

Objectif 3

D'ici 2007-2008, intensifier les collaborations entre les milieux de la recherche institutionnelle et les entreprises, et plus particulièrement les collaborations de recherche contractuelle entre les entreprises et les universités.

Indicateurs et résultats

Identification		Résultats (%) 2003	2004
Pourcentage de la recherche universitaire financé par l'entreprise	Québec	8,0	7,4
	Ontario	9,2	10,3
	Canada	8,3	8,4

Commentaires – Mise en contexte des résultats

- La contribution des entreprises au financement de la recherche universitaire au Québec atteint 180 M$ en 2004, soit 7,4 % du total; il faut remonter à 1990 pour obtenir un taux aussi peu élevé. Entre 2000 et 2003, une telle baisse du pourcentage de la recherche universitaire financé par l'entreprise se retrouve également en Ontario et dans le reste du Canada. Toutefois, l'Ontario a connu une augmentation significative en 2004.
- Au Québec, cette tendance peut s'expliquer par l'augmentation fulgurante de la dépense intérieure en recherche et développement de l'enseignement supérieur (DIRDES) depuis 1996; elle est passée de 1 099 M$ à plus de 2 447 M$ aujourd'hui. Cela est dû, notamment, à la création de la Fondation canadienne pour l'innovation (incluant sa contrepartie québécoise) et à la majoration du budget des organismes subventionnaires tels que les Fonds subventionnaires québécois et Valorisation-Recherche Québec.
- Le Québec s'est doté de plusieurs types de structures pour favoriser la collaboration université-entreprise, mais les liens entre le monde des affaires et la recherche publique doivent être renforcés. Pour cela, la prochaine politique de la recherche et de l'innovation tablera, notamment, sur la nécessité :
  - d'informer davantage les entreprises sur la recherche universitaire et favoriser l'accès à cette recherche;
  - d'informer davantage le milieu de la recherche sur les besoins en R-D des entreprises;
  - d'inciter la mobilité des chercheurs entre l'industrie et l'université.
- S'inscrivant dans cette optique, la mise en place, dans le dernier budget, du programme de bourses en milieu de pratique permettra d'offrir des bourses de formation à des étudiants de 2e et 3e cycles pour réaliser des recherches dans une entreprise ou un organisme québécois, privé ou public, sous la direction d'un chercheur universitaire.

Source : Statistique Canada, compilation MDEIE

Enjeu 1 ⟶ Compétitivité internationale de l'économie québécoise
Orientation 1 ⟶ Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises
Axe 1 ⟶ Appropriation de l'innovation par les entreprises

Objectif 4

Jusqu'en 2008, maintenir un taux de croissance annuel de 5 % du nombre d'entreprises bénéficiant de l'appui des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT).

Indicateurs et résultats

Identification	Résultats 2003	2004	2005
Nombre d'entreprises clientes	1937	1993	2528
Pourcentage d'augmentation	+ 4,0 %	+ 2,9 %	+ 26,8 %

Commentaires – Mise en contexte des résultats

- Les CCTT jouent un rôle majeur dans le développement de pôles de compétitivité dans les régions. D'ailleurs, les relations entre les entreprises et les CCTT sont un bel exemple de réseautage en matière de transfert technologique et d'innovation. Devant l'importance du rôle prépondérant que jouent les CCTT, le MDEIE et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont décidé de mettre en place un mécanisme permettant le suivi des résultats obtenus par les CCTT à l'égard du mandat qui leur est dévolu.
- On remarque une croissance importante de 2003 à 2005 et, considérant les efforts consentis par le MDEIE pour épauler les CCTT, il est permis de croire que le nombre d'entreprises bénéficiant de l'appui des centres va continuer d'augmenter au cours des prochaines années. Notons toutefois que cet accroissement sera influencé, entre autres, par les secteurs d'activités dans lesquels évoluent les différents CCTT ainsi que par l'état global de l'économie québécoise.
- Afin d'apprécier l'intensité du soutien apporté aux entreprises par les CCTT, voici quelques résultats éloquents tirés de l'évaluation des CCTT réalisée en 2004 :
  - ☐ sur la période 1999-2003, les CCTT ont démontré leur capacité à générer des revenus. Leur autofinancement était de 74,2 % en moyenne.
  - ☐ la proportion d'entreprises clientes très satisfaites était très élevée à plusieurs égards comme le démontre le tableau suivant :

Services	Proportion de clients très satisfaits
1. Services de recherche et aide technique	
☐ Expertise du personnel scientifique et technique	96 %
☐ Accompagnement fourni	91 %
☐ Connaissances acquises	85 %
2. Services d'information ou de formation	
☐ Connaissances acquises	94,9 %
☐ Utilité de la formation dans leurs activités	92,6 %

Source : Rapport d'évaluation sur les CCTT, MDEIE 2004-2005

Enjeu 1 ⟶ Compétitivité internationale de l'économie québécoise
Orientation 1 ⟶ Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises
Axe 2 ⟶ Développement des marchés nord-américains et internationaux

Objectif 5

D'ici 2008, renforcer la fonction *exportation* des entreprises sur les marchés nord-américains et internationaux :

- ☐ Renforcement de la fonction *exportation* dans 700 entreprises ainsi réparties : 150 en 2005-2006, 250 en 2006-2007, 300 en 2007-2008;
- ☐ Consolidation des marchés pour 945 entreprises à raison de 315 entreprises par an;
- ☐ Diversification des marchés pour 390 entreprises, à raison de 130 entreprises par an, sur les seuls marchés internationaux.

Indicateurs et résultats

Identification	Résultats 2003-2004	2004-2005	2005-2006
Entreprises ayant **renforcé** la fonction *exportation*			137
Entreprises ayant **consolidé** des marchés[3]	268	156	308
Entreprises ayant **diversifié** leurs marchés[4]	90	147	129

Commentaires – Mise en contexte des résultats

- Le renforcement de la fonction *exportation* des entreprises se concrétise en grande partie par l'action des commissaires à l'exportation dont les activités ont fait l'objet d'une structuration de la part du Ministère.

Consolidation et diversification :

- Les cibles avaient été fixées en tenant compte d'un apport d'information en provenance de l'ensemble des intervenants. Les mécanismes d'échange, bien qu'ils ne soient pas encore rodés, ont permis d'obtenir une partie de l'information et mené à la quasi-atteinte des cibles.
- De plus, notons que l'ensemble des opérations a permis à plus de 1500 participants de recruter 274 intermédiaires de ventes, de faire des ventes pour un total de 164,7 M$ et d'évaluer le potentiel de vente à plus de 658 M$.
- Ces résultats sont atteints par la prestation des conseils promulgués aux entreprises et par l'organisation d'activités de promotion tels que la réalisation de deux Missions Québec en Asie, de missions de courte durée aux États-Unis de même que par l'utilisation de mécanismes comme les ententes de coopération avec des pays étrangers.
- Le MDEIE, malgré le recentrage de ses services vers des entreprises ayant une certaine maturité à l'exportation, n'a pas vu diminuer le nombre des participants profitant de ses services. Les lettres et autres formes de communication adressées aux autorités montrent bien que la clientèle est satisfaite des résultats obtenus.

Source : Direction générale des exportations et de la promotion des investissements (DGEPI), MDEIE

3. Les résultats de ces indicateurs considèrent parfois des produits et services livrés avant l'année de référence. En effet, dans ces cas précis, on ne connaît les résultats que lorsque le Ministère effectue son suivi auprès de l'entreprise l'année suivante. Ainsi, en 2005-2006, on considère 27 entreprises qui ont diversifié leurs marchés et 57 qui les ont consolidés au moyen de produits et services livrés en 2004-2005.

4. Idem.

Enjeu 1 → Compétitivité internationale de l'économie québécoise
Orientation 1 → Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises
Axe 3 → Accroissement de l'investissement privé

Objectif 6

Jusqu'en 2008, soutenir annuellement, de concert avec Investissement Québec, la Société générale de financement et les autres partenaires nationaux et locaux, la réalisation de 40 projets d'investissements étrangers totalisant 800 M$.

Indicateurs et résultats

Identification	Résultats 2005-2006		
	Avec financement gouvernemental	Sans financement gouvernemental	Total
Nombre de projets soutenus	15	43	58
Valeur des investissements	842 M$	641 M$	1,48 G$

Commentaires – Mise en contexte des résultats

- Au cours de l'année 2005-2006, les démarcheurs d'Investissement Québec, soutenus par les conseillers sectoriels du MDEIE, ont eu des discussions fructueuses avec 58 entreprises étrangères qui ont, au terme de ces discussions et démarches, réalisé un investissement au Québec. Les démarches auprès d'investisseurs étrangers prennent diverses formes adaptées aux besoins de leurs entreprises, dont le soutien financier direct d'Investissement Québec pour 15 d'entre elles, ce qui a entraîné des investissements de 842 M$. Les entreprises ont pris leur décision d'investissement après avoir bénéficié de soutien technique dont entre autres :
  - de la formation;
  - du service-conseil
  - de l'accompagnement auprès d'organismes réglementaires;
  - de l'intéressement aux mesures fiscales, entre autres en R-D;
  - de la formulation d'occasions d'affaires;
  - de la mise en relation avec des partenaires et fournisseurs potentiels.

  Cela a comblé des besoins précis dans les plans d'affaires de ces entreprises.

Source: Investissement Québec, compilation MDEIE

Enjeu 1 → Compétitivité internationale de l'économie québécoise
Orientation 1 → Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises
Axe 3 → Accroissement de l'investissement privé

Objectif 7a

D'ici 2008, accroître la part du secteur privé dans le capital de risque par la transformation des sociétés Innovatech et la création de fonds d'investissement public-privé à une échelle régionale et sectorielle.

Indicateurs et résultats

Identification	Résultats 2005-2006
Montant de capital privé de chacune des sociétés Innovatech	30 M$
Part de capital privé sur le total	53 %

Commentaires – Mise en contexte des résultats

Sociétés Innovatech

- En 2005, la Société Innovatech Régions ressources a transféré son portefeuille dans une société à capital mixte privé et public. Dans ce nouveau partenariat, le secteur privé, représenté par Capital régional et coopératif Desjardins, détient 53 % des parts contre 47 % pour le gouvernement. L'apport de 30 M$ provenant de Capital régional et coopératif Desjardins a permis de doubler la taille du capital disponible.
- Un processus de transformation est également en cours d'élaboration à la société Innovatech de Québec et Chaudière-Appalaches et celle du Sud du Québec afin d'accroître la part du capital privé.

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État, MDEIE

Enjeu 1 ⟶ Compétitivité internationale de l'économie québécoise
Orientation 1 ⟶ Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises
Axe 3 ⟶ Accroissement de l'investissement privé

Objectif 7b

D'ici 2008, accroître la part du secteur privé dans le capital de risque par la transformation des sociétés Innovatech et la création de fonds d'investissement public-privé à une échelle régionale et sectorielle.

Indicateurs et résultats

Identification	Résultats
Nombre de fonds régionaux et sectoriels constitués par région administrative	Voir tableau ci-après
Montant de capital privé par fonds régional et par fonds sectoriel	

Commentaires – Mise en contexte des résultats

Fonds d'intervention économique régional (FIER)

- Au cours de l'exercice financier 2005-2006, le FIER s'est révélé un levier financier efficace pour aider les entreprises à se développer, à innover et à être compétitives sur les marchés nord-américain et mondial. Ce fonds de développement, créé en décembre 2004, vise à aider les entreprises à obtenir du financement (équité ou quasi-équité) aux étapes de démarrage et de développement. Il vise également à soutenir la création de fonds sectoriels et à appuyer la réalisation de projets structurants, principalement en région.
- Le FIER comporte trois volets :
  - les FIER-Régions;
  - les FIER-Soutien;
  - les FIER-Partenaires.
- Ce fonds est maintenant doté d'une capitalisation de 408 M$ soit 318 M$ provenant du gouvernement par l'entremise d'une filiale d'Investissement Québec, IQ FIER inc. et 90 M$ des fonds fiscalisés (Fonds de solidarité FTQ, Capital régional et coopératif Desjardins et Fondaction de la CSN).
- Ces fonds sont à capitalisation mixte : le gouvernement et des investisseurs privés souscrivant chacun une part de la mise de fonds. Depuis la création du programme FIER, 22 FIER-Régions ont été accrédités dans 11 régions du Québec de même que 11 FIER-Soutien. De plus, trois fonds sectoriels ont été accrédités dans le cadre du FIER-Partenaires.
- Sur les 408 M$ de capital disponible, 203 M$ ont déjà été engagés. Le secteur privé a de plus investi 234 M$ ce qui fait un total de 437 M$ engagés dans 36 FIER différents.
- Dans les FIER-Régions, la contribution des investisseurs privés représente 78 M$, celle du gouvernement 156 M$ pour un total de 234 M$. Dans les FIER-Soutien, la capitalisation du privé atteint 11 M$ et celle du gouvernement 22 M$ pour un total de 33 M$. Quant aux fonds sectoriels des FIER-Partenaires, les investissements du privé sont de l'ordre de 145 M$ et ceux du gouvernement de 25 M$ pour un total de 170 M$.

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État, MDEIE

(suite)

Enjeu 1 ⟶ Compétitivité internationale de l'économie québécoise
Orientation 1 ⟶ Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises
Axe 3 ⟶ Accroissement de l'investissement privé

Objectif 7b

D'ici 2008, accroître la part du secteur privé dans le capital de risque par la transformation des sociétés Innovatech et la création de fonds d'investissement public-privé à une échelle régionale et sectorielle.

Commentaires – Mise en contexte des résultats

Tableau de résultats par région administrative (en date du 11 mai 2006)

	Nombre de fonds			Montant de capital privé M$		
Régions administratives	FIER - Régions	FIER - Soutien	FIER - Partenaires (fonds sectoriels)	FIER - Régions	FIER - Soutien	FIER - Partenaires (fonds sectoriels)
Bas-Saint-Laurent (01)	2	1		5	1	
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	2	1		10	1	
Capitale-Nationale (03)	2	1		10	1	
Mauricie (04)	1	1		1,65	1	
Estrie (05)	3	1		11,65	1	
Montréal (06)	2			10		
Outaouais (07)		1			1	
Abitibi-Témiscamingue (08)	1	1		1,65	1	
Côte-Nord (09)						
Nord-du-Québec (10)		2			2	
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)						
Chaudière-Appalaches (12)	2			7		
Laval (13)	1	1		5	1	
Lanaudière (14)	1			1,65		
Laurentides (15)						
Montérégie (16)	5	1		14,35	1	
Centre-du-Québec (17)						
Sectoriel			3			145
Total	**22**	**11**	**3**	**77,95**	**11**	**145**
		36			**234**	

Enjeu 1 ——► Compétitivité internationale de l'économie québécoise
Orientation 1 ——► Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises
Axe 3 ——► Accroissement de l'investissement privé

Objectif 8

D'ici 2008, mettre en place deux nouvelles pratiques de collaboration par an. Ces pratiques doivent mettre en relation au moins deux intervenants gouvernementaux engagés dans la réalisation d'actions communes liées à la promotion et à la prospection d'investissements étrangers.

Indicateurs et résultats

Identification	Résultats 2005-2006
Nombre de nouvelles pratiques de collaboration mises en place par an	4

Commentaires – Mise en contexte des résultats

- Conception et mise en place de l'extranet sécurisé Horace+ pour partager l'information avec les partenaires sur des clientèles actuelles ou potentielles.
  - La section « Prospection de nouveaux investisseurs » comprend les cibles d'investissement étranger élaborées par les conseillers sectoriels et les fiches de rétroinformation des démarcheurs.
  - La section « Liaisons corporatives avec les filiales étrangères » facilite le partage d'information sur les visites et une meilleure cohésion des interventions auprès des filiales sous contrôle étranger implantées au Québec. Ces outils sont maintenant pleinement opérationnels.
- Création de la table de concertation *Gouvernement fédéral-Québec* sur l'investissement étranger dans le but d'assurer une meilleure cohésion des interventions gouvernementales du Québec et du Canada en matière de promotion et de prospection des investissements étrangers. Cette table de concertation, mise en œuvre au printemps 2005, constitue un moyen d'échange et de collaboration sur des dossiers bilatéraux. Cette table s'est réunie à trois reprises en 2005-2006.
- Premier forum sur l'investissement étranger au Québec, première rencontre de tous les intervenants québécois qui prennent part à la promotion et la prospection d'investissements étrangers, lors d'une journée d'information et de réflexion abordant les thèmes de la nouvelle approche gouvernementale, des actions en région, des orientations fédérales et des meilleures pratiques entre autres pour poser les jalons d'une concertation plus articulée entre tous les acteurs. Cet événement devrait être repris annuellement.

Enjeu 1 → Compétitivité internationale de l'économie québécoise
Orientation 2 → Renforcer les facteurs stratégiques de développement
Axe 1 → Maintien du système de R-D et consolidation d'un environnement propice au développement économique

Objectif 9

D'ici 2008, porter l'effort de la société québécoise en recherche et développement (recherche industrielle et recherche institutionnelle) à 3 % de son PIB.

Indicateurs et résultats

Identification		Résultats (%) 2003	2004
Pourcentage des dépenses intérieures de R-D (DIRD) par rapport au PIB	**Québec**	2,75	2,72
	Ontario	2,40	2,44
	Canada	2,00	1,99
	États-Unis	2,68	2,68
	OCDE	2,25	2,26

Commentaires – Mise en contexte des résultats

- Le Québec a réalisé des progrès très importants et se situe parmi les chefs de file en matière d'efforts en R-D. Il a consacré 2,72 % de son PIB à la R-D en 2004, soit un niveau plus élevé que la moyenne des pays de l'OCDE, du G-7 et de l'Union européenne, ou un niveau équivalant à une 7e place au sein des pays de l'OCDE.
- Entre 1994 et 2004, la croissance moyenne annuelle de la DIRD s'établit à 7,4 % contre 6,6 % en Ontario; le ratio DIRD/PIB québécois avoisinait celui de l'Ontario en 1993. En 2004, 27,7 % des dépenses de recherche au Canada ont été réalisées au Québec, ce qui est largement supérieur à la part démographique et au poids économique du Québec dans la fédération canadienne.
- Au fil des ans, le Québec s'est doté de plusieurs avantages, notamment : des chercheurs de calibre mondial et des infrastructures de recherche à la fine pointe; des établissements d'enseignement supérieur répartis sur tout le territoire et en lien avec leur milieu; des mécanismes variés de valorisation de la recherche et de transfert technologique; des mesures fiscales d'incitation à la R-D et à l'innovation parmi les plus compétitives au monde; une main-d'œuvre hautement scolarisée et créative.
- Toutefois, le Québec doit continuer à investir pour maintenir, voire renforcer, ces avantages comparatifs pour inciter les entreprises et les organisations à redoubler leurs efforts afin d'implanter une culture de l'innovation à tous les niveaux. Il s'agit là d'un défi essentiel pour assurer la prospérité du Québec et des générations futures.
- Dans *L'Avantage québécois*, le gouvernement a pris l'engagement d'atteindre 3 % du PIB en dépenses de R-D, d'ici 2010, et de se maintenir dans le peloton de tête des États performants en R-D au cours des années subséquentes. Pour y arriver, il faut tabler sur une plus grande participation des entreprises. Il faut aussi s'assurer que les politiques mises de l'avant par le gouvernement fédéral continueront, elles aussi, de soutenir les efforts de nos meilleurs chercheurs et les projets de nos entreprises innovantes.

Source : Statistique Canada, compilation MDEIE

Enjeu 1 ⟶ Compétitivité internationale de l'économie québécoise
Orientation 2 ⟶ Renforcer les facteurs stratégiques de développement
Axe 2 ⟶ Renouvellement de la base entrepreneuriale

Objectif 10

Jusqu'en 2008, favoriser annuellement la création de 150 nouvelles coopératives et de 2 000 nouveaux emplois coopératifs.

Indicateurs et résultats

Identification	Résultats 2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre de coopératives créées par an	220	116	131
Nombre d'emplois totaux (coopératives non financières)	37 608	36 919	n.d.
Nombre d'emplois « nets » créés	-137	-689	

Commentaires – Mise en contexte des résultats

- En 2005-2006, 131 nouvelles coopératives ont été constituées, soit 13 % de plus qu'en 2004-2005, année où il s'était créé 116 nouvelles coopératives.
- Les données sur le nombre d'emplois créés en 2005-2006 ne sont pas encore disponibles. Les derniers chiffres disponibles en regard de l'emploi portent sur l'exercice 2004-2005 et font état de 36 919 emplois au total dans les coopératives non financières. Cinq ans plus tôt, en 1999-2000, on comptait 32 142 emplois dans ces mêmes coopératives. Donc, entre 1999-2000 et 2004-2005, il s'est créé 4 777 emplois au net pour une hausse de 14,9 % des emplois dans les coopératives non financières durant cette période de cinq ans.
- En vertu de l'entente de partenariat signée par le MDEIE et le Conseil de la coopération du Québec relative au développement coopératif, le volet 2 de cette entente est orienté vers l'accompagnement des coopératives en démarrage. Plus de 70 % des nouvelles coopératives au Québec reçoivent de l'aide technique au démarrage, cette aide touche les aspects coopératif et économique des projets. Cet accompagnement des promoteurs au départ des projets coopératifs par les coopératives de développement régional est l'une des raisons principales du haut taux de survie des coopératives. Il est à souligner que les retards dans la mise en place de l'entente de partenariat en 2004-2005 (L'entente a été signée 10 mois après le début de l'année financière) se seront répercutés sur le nombre d'entreprises démarrées en 2004-2005 et au cours des premiers mois de 2005-2006. Il faut rappeler que 75,2 % des emplois créés ou maintenus depuis 1985 par les coopératives de développement régional[5] se retrouvent hors des grands centres de Montréal, Laval et Québec. Donc, l'appui financier du MDEIE au développement coopératif a une incidence directe sur le développement des entreprises et des emplois en région.

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État, MDEIE

5. De 1985 à 2004, le programme d'aide aux coopératives de développement régional aidait ces organismes pour l'aide à démarrer de nouvelles coopératives. Ce programme a été remplacé en 2004-2005 par l'entente de partenariat, qui se veut une mesure plus large.

Enjeu 1 ⟶ Compétitivité internationale de l'économie québécoise
Orientation 2 ⟶ Renforcer les facteurs stratégiques de développement
Axe 2 ⟶ Renouvellement de la base entrepreneuriale

Objectif 11

D'ici 2008, implanter 20 cellules de relève qui regrouperaient entre 160 et 200 chefs d'entreprise, pour aider les chefs d'entreprise qui quittent la vie active à planifier leur remplacement en vue d'améliorer les chances de survie de l'entreprise.

Indicateurs et résultats

Identification	Résultats 2005
Nombre de cellules de relève (club de continuité) implantées par an	5

Commentaires – Mise en contexte des résultats

- Le projet, une entente de partenariat de trois ans, avec le Groupement des chefs d'entreprise, a été lancé en février 2005.
- À la fin de l'année 2005, en plus de la mise en place de cinq clubs de continuité, le Groupement avait tenu 12 rencontres de sensibilisation sur la continuité et animé neuf ateliers ayant pour but de permettre aux chefs d'entreprise d'acquérir des connaissances sur la transmission d'entreprises et de leur présenter les services offerts par le Groupement des chef d'entreprise et le MDEIE.
- Déjà, au cours de la dernière année, plus de 100 chefs d'entreprise ont participé aux rencontres et ont convenu de la pertinence de cette initiative, laissant présager qu'au cours des prochaines années la cible de 160 à 200 chefs d'entreprise sera atteinte.

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État, MDEIE

Enjeu 2 ⟶ Développement économique durable des régions
Orientation 1 ⟶ Appuyer la consolidation et la diversification économiques des régions
Axe 1 ⟶ Augmentation de la compétitivité des régions

Objectif 12

D'ici 2008, favoriser l'accroissement de l'indice de diversité industrielle des régions.

Indicateurs et résultats

Identification	Résultats 2005
Indice de diversité industrielle par MRC[6]	(voir tableau)

Commentaires – Mise en contexte des résultats

- Il existe un lien certain entre la diversité industrielle et le dynamisme économique d'une région ou d'un territoire. Une analyse de la situation économique des MRC par le MDEIE, démontre que les territoires en difficulté sont, dans une forte proportion, les moins diversifiés. La situation de certaines municipalités monoindustrielles du Québec illustre, on ne peut mieux, l'importance de la diversité économique.
- Dans le but d'assurer les meilleures conditions favorisant la diversité économique, le MDEIE a élaboré et appuyé concrètement une série de mesures dont l'action spécifique converge vers cet objectif. Chacune de ces initiatives vise à élargir et consolider les bases économiques des régions du Québec.
- Ces efforts se sont matérialisés sous plusieurs formes :
  - la démarche de développement en faveur des municipalités monoindustrielles
  - la mise sur pied du FIER
  - la poursuite du projet ACCORD
  - l'adaptation et la modulation des programmes
  - le renforcement des CLD
- Ces actions se poursuivent actuellement et participent à la nécessaire diversification économique des régions.
- Le tableau suivant présente les 103 MRC (et territoires équivalents) selon leur indice de diversité industrielle en 2001. En fait, les MRC sont regroupées en cinq catégories variant de très peu diversifiée à très diversifiée.
- Lorsque les données du recensement 2006, nécessaires au calcul de l'indice, seront disponibles, le Ministère pourra apprécier si les MRC, notamment celles qui sont en difficulté, ont pu accroître leur diversité.

Source : Statistique Canada, compilation MDEIE

6. Même si le plan stratégique faisait mention d'un indice de diversité industrielle par région, ce rapport présente plutôt cet indice par MRC, permettant ainsi une meilleure identification des territoires en difficulté.

(suite)

Enjeu 2 ⟶ Développement économique durable des régions
Orientation 1 ⟶ Appuyer la consolidation et la diversification économiques des régions
Axe 1 ⟶ Augmentation de la compétitivité des régions

Objectif 12

D'ici 2008, favoriser l'accroissement de l'indice de diversité industrielle des régions.

Commentaires – Mise en contexte des résultats

MRC	Nombre de MRC	Groupe	Indice 2001 (intervalle)
Caniapiscau, Les Îles-de-la-Madeleine, Le Rocher-Percé, Basse-Côte-Nord, Minganie, Kativik, Sept-Rivières, Jamésie, Vallée-de-l'Or, Le Haut-Saint-Maurice, La Côte-de-Gaspé, Abitibi-Ouest, La Haute-Côte-Nord, Rouyn-Noranda, Manicouagan, Acton, Le Bas-Richelieu, Avignon, Témiscamingue, La Haute-Gaspésie et Maria-Chapdelaine	21	Très peu diversifiée	(0,011 – 0,198)
La Matapédia, Vallée-de-la-Gatineau, Abitibi, Le Granit, Bonaventure, Antoine-Labelle, Mékinac, Haut-Saint-Laurent, Le Domaine-du-Roy, Montmagny, Coaticook, Charlevoix-Est, L'Islet, Les Basques, Les Etchemins, Témiscouata, Pontiac, Asbestos, Kamouraska et La Mitis	20	Peu diversifiée	(0,215 – 0,327)
Saguenay, Lotbinière, Robert-Cliche, Val-Saint-François, Le Fjord-du-Saguenay, Bellechasse, Rivière-du-Loup, Maskinongé, Nicolet-Yamaska, Jardins-de-Napierville, Haut-Saint-François, Papineau, L'Île-d'Orléans, L'Érable, L'Amiante, Brome-Missisquoi, Matane, Charlevoix, Bécancour, La Nouvelle-Beauce et Beauce-Sartigan	21	Moyennement diversifiée	(0,334 – 0,478)
Shawinigan, Lac-Saint-Jean-Est, Beauharnois-Salaberry, Haute-Yamaska, Les Maskoutains, Côte-de-Beaupré, Collines-de-l'Outaouais, Les Chenaux, Memphrémagog, Laurentides, Portneuf, Arthabaska, Rouville, Rimouski-Neigette, Argenteuil, D'Autray, Montcalm, Drummond, Gatineau, et Trois-Rivières	20	Diversifiée	(0,483 – 0,663)
Joliette, Mirabel, Matawinie, Pays-d'en-Haut, Lévis, Sherbrooke, Le Haut-Richelieu, Vaudreuil-Soulanges, Rivière-du-Nord, Lajemmerais, La Jacques-Cartier, Québec, Deux-Montagnes, Montréal, L'Assomption, Les Moulins, Roussillon, Longueuil, Thérèse-De Blainville, Laval et Vallée-du-Richelieu	21	Très diversifiée	(0,664 – 0,900)
Total	**103**		

Enjeu 3 → Leadership du MDEIE et performance de l'organisation

Orientation 1 → Investir dans les ressources humaines comme fondement des actions du Ministère

Axe 1 → Développement, adaptation et transfert des compétences

Objectif 13

D'ici 2008, compléter la démarche et le profil de compétences pour les gestionnaires et les professionnels du Ministère et intégrer la gestion prévisionnelle de main-d'œuvre (GPMO) aux activités courantes de gestion.

Indicateurs et résultats

Identification	Résultats
Pourcentage de profils définis pour les gestionnaires et les professionnels.	Pour la première fois, en 2005-2006, le MDEIE a réalisé une démarche de planification des ressources humaines.
Pourcentage de gestionnaires ayant des attentes signifiées à l'égard de la gestion par compétence	Cette démarche est sous-jacente à l'établissement de profils de compétences au sein du Ministère.

Commentaires – Mise en contexte des résultats

- L'effectif du Ministère a dû se stabiliser avant que ne commence la démarche de planification des ressources humaines, qui s'est déroulée entre décembre 2005 et mars 2006. L'exercice s'est tenu en deux temps, en établissant d'abord un portrait quantitatif de l'évolution de l'effectif sur trois ans, puis en analysant qualitativement les ressources disponibles à la suite des départs à la retraite anticipés d'ici 2008.
- La Direction des ressources humaines (DRH), avec les gestionnaires concernés, a alors évalué, au moyen d'une grille de vulnérabilité, les ressources humaines (compétences, expertises uniques et relèves potentielles), puis clarifié les besoins pour chacune des directions. Ainsi, les postes stratégiques, uniques ou vulnérables ont été identifiés.
- Le résultat de cet exercice a notamment permis d'identifier les emplois hautement spécialisés, de faire des constats sur la possibilité d'attirer et de conserver des ressources ainsi que sur le transfert des connaissances et les besoins en formation, et de recenser les principales préoccupations des gestionnaires en cette matière.
- On entreprendra avec les gestionnaires la troisième étape qui consistera à élaborer un plan de main-d'œuvre 2006-2009, lequel comportera des stratégies de remplacement et d'ajustement des ressources humaines ainsi qu'un calendrier de réalisation.
- Parmi les moyens à mettre en place dans la foulée du Plan de gestion de la main-d'œuvre, on retrouve, tel que le prévoit cet objectif 13, l'établissement de profils de compétence pour les emplois d'encadrement de même que pour les postes stratégiques et ceux jugés vulnérables. Cela devrait effectivement être complété d'ici 2008.
- Enfin, il importe de préciser que le Plan stratégique et les indicateurs qui y sont rattachés sont présentement en révision.

Enjeu 3 ⟶ Leadership du MDEIE et performance de l'organisation
Orientation 1 ⟶ Investir dans les ressources humaines comme fondement des actions du Ministère
Axe 1 ⟶ Développement, adaptation et transfert des compétences

Objectif 14

D'ici 2008, définir un cadre de référence ministériel en matière de gestion des connaissances (savoirs) et l'intégrer aux activités courantes de gestion.

Indicateurs et résultats

Identification	Résultats
Pourcentage de gestionnaires ayant des attentes signifiées à l'égard de la gestion des connaissances	Activités préparatoires à la définition du cadre de référence.

Commentaires – Mise en contexte des résultats

- Les travaux en vue de se doter d'un cadre de référence ministériel en matière de gestion et de transfert des compétences, qui fait référence aux connaissances et aux savoirs (savoirs, savoir être et savoir faire), ont débuté en 2005-2006 par la démarche de planification des ressources humaines (PRH) et les activités visant à relancer le Comité ministériel de formation.
- La PRH a permis d'identifier les pertes d'expertises potentielles en raison des départs à la retraite, les transferts de compétences à prévoir et les profils de compétences à décrire. Une des résultantes de la PRH mettra en évidence les besoins futurs de main-d'œuvre du Ministère. Ce faisant, ces travaux préparatoires ont sensibilisé les dirigeants du Ministère sur l'importance que prendront la gestion et le transfert des compétences au cours des prochaines années. Le cadre de gestion viendra supporter en ce sens notre organisation et la rendre moins vulnérable à la perte ou à la rupture d'expertise.
- Quant au Comité ministériel de formation, il a repris ses activités en avril 2006. Ce Comité permet la prise en charge du développement et de la formation du personnel du Ministère et ses recommandations orientent les actions de développement du Ministère.
- Le Comité a pour mandat de :
  - proposer une politique ministérielle de développement de compétences;
  - d'orienter la cueillette des besoins de formation, de prioriser les thématiques de formation ministérielles (besoins corporatifs), de proposer un Plan pluriannuel de développement des compétences (PDC);
  - contribuer à l'élaboration des profils de compétence jugés stratégiques et nécessaires dans le cadre de l'exercice de planification des ressources humaines.

2e partie

Les résultats relatifs à l'allégement réglementaire et législatif pour les entreprises

■ Mesure

Consolider le rôle des CLD

■ Commentaires – Mise en contexte des résultats

Les CLD exercent les compétences des MRC en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat que la Loi 34 a confiées à ces dernières. Le Ministère soutient financièrement les MRC dans l'exercice de ces compétences. En 2005-2006, afin de consolider le rôle des CLD, l'entente conclue avec les MRC portant sur le financement des CLD a été prolongée de trois ans soit jusqu'au 31 mars 2008.

Par ailleurs, dans le but d'améliorer les services offerts aux entreprises et aux entrepreneurs, le gouvernement désire accroître le partenariat entre les CLD et ses ministères et organismes. À cette fin, le Ministère mène actuellement une initiative de partenariat MDEIE – CLD sous forme de projet pilote dans quatre régions. Il s'agit de dresser un portrait de la prestation de services offerts par les CLD ainsi qu'un portrait des interactions entre les directions régionales du MDEIE et les CLD. Les résultats attendus de cette démarche sont d'assurer une complémentarité des services entre le Ministère et les CLD et d'améliorer l'accompagnement de l'entrepreneur peu importe l'organisation vers laquelle il se tourne.

■ Mesure

Poursuivre et mesurer l'atteinte de l'objectif de réduction de 20 % du coût des formalités administratives imposées aux entreprises

■ Commentaires – Mise en contexte des résultats

Dans son plan d'action en matière d'allégement réglementaire et administratif, le gouvernement avait fixé un objectif de réduction de 20 % du coût associé aux formalités administratives imposées aux entreprises, entre 2002 et 2004. Globalement, cet objectif a été atteint et la performance du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) a été excellente, dépassant l'objectif moyen qui était de 20 %. Ces résultats sont notamment dus à la réduction du temps requis pour remplir certaines formalités exigées par le MDEIE des entreprises coopératives.

Dans la Stratégie de développement économique l'*Avantage québécois* publiée en octobre 2005, le gouvernement s'est donné comme cible une réduction additionnelle de 20 % du coût des formalités administratives imposées aux entreprises avant 2010.

Un bilan régulier de la progression vers cette cible sera réalisé et le Conseil des partenaires économiques en sera informé.

■ Mesure

Évaluer les conséquences du nouveau règlement sur la machinerie de production.

■ Commentaires – Mise en contexte des résultats

La modification au Règlement d'application de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., c. R-20), qui a eu comme effet d'y assujettir les travaux sur la machinerie de production, est entrée en vigueur en 2003. Le ministère du Travail et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ont alors convenu de la nécessité d'évaluer l'impact du nouveau règlement à la suite de sa mise en application. Cette évaluation devait être déposée au printemps 2005, mais des événements extérieurs, notamment les contestations sur des modalités entourant l'application de ce règlement devant le Commissaire de l'industrie de la construction, ont retardé les travaux.

■ Mesure

Associer le Conseil des partenaires économiques au suivi et à l'évolution du Plan d'action et de la Politique gouvernementale d'allégement réglementaire et administratif

■ Commentaires – Mise en contexte des résultats

Le Conseil des partenaires économiques n'a pas encore été formellement associé au suivi du Plan d'action. Tel qu'il a été mentionné précédemment, il le sera au cours de l'année, soit lorsque le bilan relatif à l'allègement réglementaire sera présenté.

3e partie

Les résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes

En 2005-2006, le MDEIE a mis à jour sa déclaration de services en raison du transfert de responsabilités au ministère du Tourisme et au ministère des Affaires municipales et des Régions. Son application vise les directions régionales, les unités administratives répondant directement à la clientèle au sein des directions générales et les services rattachés au site Internet ministériel.

■ Les engagements

Les principaux engagements sont reliés à la diligence employée à répondre aux différentes demandes provenant de la clientèle, que ce soit en personne, au téléphone ou encore par courriel, par courrier ou par télécopieur. Ainsi, les délais à respecter sont de deux à cinq jours pour transmettre un accusé de réception et les réponses doivent être expédiées de 12 à 20 jours plus tard lorsque les demandes sont complètes. S'il est prévisible que les délais de traitement devront être prolongés, le client est informé aussitôt.

De façon globale, la performance en regard du délai de réponse s'est légèrement améliorée. En effet, 97 %[7] des demandes par courriel ont obtenu une réponse dans le délai prescrit contre 94 % l'an dernier alors que pour les demandes d'aide financière le taux est passé de 80 % à 81 %. Dans ce dernier cas, l'écart par rapport à la cible qui est de 100 %, s'explique principalement ainsi : nouveaux programmes d'aide financière (2004-2005), dépendance du Ministère quant aux avis demandés à des partenaires externes et décisions prises en comités se réunissant à des fréquences déterminées.

Les plaintes formulées concernant la qualité des services constituent un autre volet de la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes. Afin d'assurer la qualité du service à la clientèle, le MDEIE a implanté un bureau de la gestion des plaintes. L'engagement du Ministère est de faire diligence dans leur traitement. En 2005-2006, le MDEIE n'a reçu aucune plainte relative à la qualité des services qu'il offre.

La Déclaration de services du MDEIE comporte également des engagements relatifs au site Internet ministériel. Dans ce cas, le Ministère s'engage à présenter une information complète et à jour, à offrir des publications téléchargeables ou des bons de commande en ligne, lorsque les publications sont vendues, et à accroître l'accès à des programmes et services en ligne.

Malgré le délestage des sections consacrées aux secteurs du tourisme et du développement régional, le site ministériel contenait en mars 2006 quelque 3600 fichiers et 291 publications et périodiques[8]. Le site présente également l'ensemble des programmes ministériels. On y retrouve la description de chaque programme et les critères d'admissibilité. Certains formulaires sont disponibles selon la nature du programme.

7. La donnée est incomplète, mais il y a tout lieu de croire que ce manque n'influence pas l'estimation du pourcentage. Un mécanisme pour systématiser la collecte d'information devrait être mis en place au cours de l'année.

8. Ces chiffres constituent une estimation au 31 mars 2006 établie à partir des données issues d'un rapport externe produit au printemps 2006.

■ L'amélioration des services

La préoccupation envers l'amélioration des services du MDEIE est prise en compte au moyen de fiches d'appréciation utilisées lors de la participation à certaines activités ou au moyen d'enquêtes. À cet effet, le taux de satisfaction des participants aux sessions de formation sur les meilleures pratiques d'affaires atteint 98 %.

Enfin, en vue d'améliorer cette performance, le Ministère se dotera d'un plan d'amélioration des services au cours de l'année 2006-2007. Ce dernier contiendra essentiellement une première enquête générale concernant la satisfaction de la clientèle. Cette enquête sera menée avec l'Outil québécois de mesure proposé par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Également, en vue d'améliorer la qualité de l'information présentée sur le respect des délais relatifs aux engagements du ministère, le processus de collecte de l'information sera uniformisé au Ministère.

4e partie

L'évaluation de programme

Le plan triennal d'évaluation des programmes du Ministère identifie les politiques, programmes, stratégies et mesures pour lesquels une évaluation est planifiée au cours de la période 2004-2007. Chaque évaluation doit fournir un éclairage sur la pertinence actuelle du programme, l'atteinte de ses objectifs et de ses effets, proposer des améliorations dans le cadre de la gestion axée sur les résultats et constituer une aide à la prise de décision. Les évaluations complétées en 2005-2006 ont porté sur les dossiers ci-dessous:

■ Centre francophone d'informatisation des organisations

Le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO) est un centre de liaison et de transfert regroupant plus de 150 membres universitaires, industriels et gouvernementaux, et plus d'une quarantaine de chercheurs universitaires associés. Sa mission consiste à aider les organisations québécoises à utiliser les technologies de l'information et Internet, de manière à être plus performantes et plus innovatrices.

Globalement, le CEFRIO a obtenu des résultats correspondant aux attentes du Ministère. Certains résultats dépassent les résultats attendus, notamment en matière d'autofinancement (64,3 %), de satisfaction de la clientèle à l'égard des produits et services reçus (plus de 90 %), du nombre d'activités réalisées, d'impacts sur l'innovation des organisations et de retombées économiques.

■ Programme de soutien à la valorisation de l'invention

Le Programme de soutien à la valorisation de l'invention vise à soutenir le développement et la commercialisation d'inventions présentant un degré d'innovation important, ainsi qu'un réel potentiel de développement économique pour le Québec. Il s'adresse aux personnes, les inventeurs, et non aux entreprises.

L'évaluation couvrant la période 2001-2004 a permis de constater que 178 projets se sont vu accorder une aide financière pour un total de 1,5 M$. Ces aides ont permis le démarrage de 41 entreprises et le nombre d'emplois créés pourrait atteindre 142 d'ici un an.

■ Congé fiscal pour expert étranger

Le Congé fiscal pour experts étrangers vise à garantir un meilleur accès au bassin d'experts étrangers en R-D. Dans le calcul du revenu imposable de l'expert étranger, il prend la forme d'une déduction d'un montant égal à un pourcentage de son revenu admissible, pour une période maximale de cinq ans.

Les entreprises ayant embauché un expert étranger œuvrent principalement dans les domaines pharmaceutique, biopharmaceutique et biotechnoloqique (42 %), les technologies de l'information (20 %) et les télécommunications (12 %); ce sont des PME (85 %) et elles sont situées dans la région de Montréal (67 %). Plus de 80 % d'entre elles sont d'avis que la mesure a permis de créer de nouvelles connaissances ou de nouveaux produits, de maintenir ou créer de l'emploi en science et technologie, d'améliorer la capacité d'innovation des entreprises de R-D au Québec et d'augmenter la compétitivité des entreprises.

■ Organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin

Il s'agit de six organismes régionaux subventionnés par le Ministère, qui soutiennent financièrement et techniquement les entrepreneures dans leur projet de démarrage ou de progression d'entreprise. Au cours de la période d'observation, ils ont consenti 142 prêts pour un montant de 2,4 M$. Malgré la création récente de la plupart de ces organismes, leur intervention a contribué à la création de 106 nouvelles entreprises, alors que 19 ont été consolidées et que 17 ont pris de l'expansion.

■ Stratégie de développement économique des régions ressources

Le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre et des résultats de cette stratégie qui regroupe près de 80 mesures administrées par 12 ministères et organismes, a été effectué pour la période se terminant le 31 mars 2004, soit trois ans après l'entrée en vigueur des mesures budgétaires annoncées en 2001. La Stratégie avait pour objectif la réduction de l'écart de développement économique des régions ressources par rapport aux autres régions administratives du Québec. L'analyse des variations de l'indice de développement économique des régions ressources montre qu'une seule région a légèrement amélioré son écart par rapport à l'ensemble du Québec (le Bas-Saint-Laurent) tandis que les six autres se sont éloignées encore plus de la moyenne.

■ Évaluations en cours de réalisation

Les évaluations à compléter portent sur les sujets suivants :

- visa pour le crédit d'impôt remboursable pour les projets de recherche précompétitive;
- impacts de la recherche, en collaboration avec les fonds de recherche québécois;
- impact PME;
- centre Interuniversitaire de Recherche en Analyse des Organisations (CIRANO);
- centre d'Entreprise et d'Innovation de Montréal (CEIM).

Chapitre 3

L'utilisation des ressources

1. Les ressources humaines
2. Les ressources financières
3. Les ressources informationnelles
4. Les ressources matérielles

1. Les ressources humaines

■ Évolution de l'effectif et répartition par catégorie d'emplois

L'effectif global autorisé au Livre des crédits en date du 1er avril 2005 se chiffrait à 1036 équivalents temps complet (ETC) totaux. En cours d'année, le niveau de l'effectif a été réduit de 113 ETC suite aux transferts avec le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), avec Services Québec (Portail gouvernemental des services aux entreprises), avec le ministère du Conseil exécutif (MCE), avec le ministère des Transports, ainsi qu'en raison des compressions liées aux départs à la retraite. L'effectif final au 1er avril 2006 se situe à 923 ETC autorisés totaux.

Le graphique suivant présente la répartition des effectifs à l'emploi du Ministère, par catégorie d'emplois au 31 mars 2006. Ces données comprennent le personnel régulier, occasionnel, étudiant, stagiaire et de cabinet.

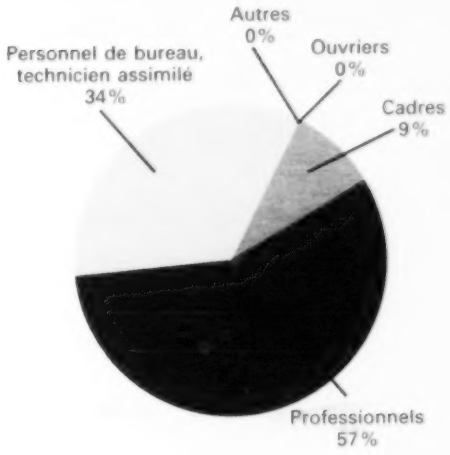

- Professionnels
- Cadres
- Personnel de bureau, techicien assimilé
- Ouvriers
- Autres

■ Développement du personnel

En 2005-2006, le Ministère a consacré 1 415 378 $ de budget à la formation afin de développer et maintenir l'expertise de son personnel. Cette somme représente 2,44 % de la masse salariale du Ministère, ce qui est supérieur à l'obligation fixée par la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre. La formation donnée au personnel a permis notamment de soutenir les employés dans le développement des compétences, dans les champs d'activité indiqués ci-dessous.

Champs d'activité	Montant alloué ($)	Pourcentage (%)
Accueil et intégration	4 946,03	0,3
Anglais et autres langues	41 926,03	3,0
Bureautique (Word,Lotus et Excel)	90 133,94	6,4
Clientis	218 322,70	15,4
Colloque et congrès	257 602,30	18,2
Développement de carrière	56 668,89	4,0
Formation et perfectionnement du personnel	581 490,63	41,1
Français	27 127,45	1,9
Formation hors du Québec	4 955,22	0,3
Informatique	104 536,25	7,4
Préparation à la retraite	23 867,21	1,7
Autres	3 801,32	0,3
Total	**1 415 377,97**	**100,0**

Tableau des indicateurs de gestion du MDEIE en 2004-2005 et 2005-2006

Indicateur		2004-2005		2005-2006	
Ressources humaines					
Répartition de l'effectif, par type et par catégorie d'emplois, en nombre d'ETC utilisés et en % du total des ETC utilisés		Nbre	%	Nbre	%
	• Réguliers	1075	92,2	897	92,7
	• Occasionnels	88	7,6	69	7,1
	• Autres (tous les autres statuts)	3	0,2	2	0,2
	• Cadres	100	8,6	90	9,3
	• Professionnels (inclus ingénieurs et juristes)	639	54,8	546	56,4
	• Fonctionnaires (PBTA)	420	36,0	328	33,9
	• Ouvriers	4	0,3	2	0,2
	• Autres	3	0,3	2	0,2
	• Hommes	553	47,4	458	47,3
	• Femmes	613	52,6	510	53,4
Répartition de l'effectif au 31 mars par groupe d'âge (nombre et % de personnes et d'ETC utilisés)	Nombre et % de personnes	Nbre	%	Nbre	%
	• 34 ans et moins	155	13,3	145	15,0
	• 35 ans à 54 ans	750	64,3	585	60,4
	• 55 ans et plus	261	22,4	238	24,6
	Nombre et % d'ETC utilisés				
	• 34 ans et moins	189,03	16,30	134,91	14,15
	• 35 ans à 54 ans	709,16	61,17	576,02	60,40
	• 55 ans et plus	261,19	22,53	242,75	25,45
Prévision des départs à la retraite d'ici le 1er avril 2009 en nombre et en % des employés	• Nombre de personnes visées et % par rapport au nombre d'employés au 31 mars	Du 1er avril 2005 au 31 mars 2008		Du 1er avril 2006 au 31 mars 2009	
		228 employés admissibles, soit 19,6 % de l'effectif en place au 31 mars 2005.		184 employés admissibles, soit 19,0 % de l'effectif en place au 31 mars 2006.	
Taux de roulement du personnel régulier (exclure les postes occasionnels)	• Nombre de personnes remplacées sur un poste régulier, au cours de l'année, excluant les affectations / nombre de postes réguliers utilisés au 31 mars	6,9 %		6,3 %	
Taux d'absentéisme (exclure du calcul les jours fériés et les vacances utilisées)	• Nombre de jours d'absence/Nombre de jours de travail payés	11,6 %		15,2 %	
Nombre de jours de formation par ETC (Loi 90)	• Formation globale	3603,9 j-p de formation/ 1159,37 ETC utilisés = 3,11 j/ETC		4126,1 j-p de formation/ 953,68 ETC utilisés = 4,33 j/ETC	

2. Les ressources financières

■ Les résultats globaux

Dépenses du Ministère

	2005-2006 (000 $)	2004-2005 (000 $)	Écart 2005-2006/ 2004-2005 (000 $)	Variation %
Programme 1 Direction du Ministère	38 792,8	40 306,1	-1 513,3	-3,75 %
Programme 2 Développement économique et aide aux entreprises	415 556,4	266 450,6	149 105,8	55,96 %
Programme 3 Recherche, science et technologie	237 232,9	237 759,3	-526,4	-0,22 %
Total	**691 582,1**	**544 516,0**	**147 066,1**	**27,01 %**

Le Ministère a connu une croissance de ses dépenses de l'ordre de 147,1 M$. Cette augmentation est principalement attribuable à un montant exceptionnel de 149,0 M$ qui a été ajouté aux dépenses du programme 2 du Ministère en 2005-2006. Ce montant a servi au redressement de la provision pour perte sur les interventions financières garanties par Investissement Québec.

Par ailleurs, le Ministère disposait au début de l'exercice 2005-2006 d'un budget de dépenses de 576,4 M$. Ce budget a été augmenté d'un montant global de 4,1 M$ grâce notamment aux mesures annoncées lors du Discours sur le budget 2005-2006.

■ Description des programmes et commentaires afférents

Programme 1 : Direction du Ministère

Le programme 1 regroupe les budgets des unités administratives de la Direction du Ministère. Il vise à assurer la Direction du Ministère et les services centraux en matière d'affaires publiques et de soutien à la gestion. La baisse du niveau de dépenses en 2005-2006, par rapport à l'année précédente, est liée à la réduction des dépenses de fonctionnement pour un montant de 1,5 M$.

Programme 2 : Développement économique et aide aux entreprises

Le programme 2 regroupe les budgets des unités administratives responsables du développement économique et de l'aide aux entreprises. Ce programme vise à offrir un soutien technique et financier aux entreprises et aux organismes pour le développement industriel, commercial et coopératif, de développement des marchés ainsi que la promotion des investissements pour la création d'emplois. De plus, il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au soutien du développement local et régional.

L'augmentation de la dépense de 149,1 M$ s'explique principalement par l'ajout d'un montant de 149,0 M$ nécessaire au redressement de la provision pour perte sur les interventions financières garanties par Investissement Québec. En retranchant ce montant, on constate que les dépenses 2005-2006 auraient été presque similaires à celles de l'année précédente.

Programme 3 : Recherche, science et technologie

Le programme 3 regroupe les budgets des unités administratives responsables de la recherche, de la science et de la technologie. Ce programme vise à assurer la mise en oeuvre et le suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation, à soutenir la recherche et la formation de chercheurs, l'innovation, la liaison et le transfert, la promotion des carrières scientifiques et technologiques, la diffusion des connaissances ainsi que le rayonnement international du Québec en matière de recherche et d'innovation.

La diminution constatée à ce programme est attribuable à la réduction des dépenses de fonctionnement.

■ Les aides financières versées

Une ventilation des montants versés au cours des deux derniers exercices est présentée dans le tableau ci-dessous. Ils sont classés selon les programmes administrés par le Ministère.

Il faut aussi noter que l'écart entre le total des aides versées en 2004-2005 que l'on retrouvait à la page 56 du rapport annuel de gestion 2004-2005 et le total apparaissant ci-dessous pour le même exercice financier s'explique principalement par le fait qu'un montant de 1,993 M$ (créances douteuses) n'a pas été inscrit cette année, puisqu'il ne constitue pas une aide versée.

Aide financières versées

Programmes d'assistance financière	Exercice 2005-2006 (000 $)	Exercice 2004-2005 (000 $)
Programme 1 élément 01 - Direction du Ministère, aide aux organismes oeuvrant au développement économique du Québec	1 035,0	1 046,8
Programme 2 élément 05 - Soutien à l'entrepreneuriat et au développement des entreprises et des secteurs industriels		
Aide à l'entrepreneuriat	10 029,3	7 996,6
Aide aux entreprises	20 045,7	19 902,3
Soutien aux partenariats et aux filières industrielles	5 927,9	7 771,4
Dépenses de transferts non regroupées		
• Ubisoft Divertissement inc.	10 200,0	9 500,0
• Réseau intégré de communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM)	0,0	7 017,3
• Aide aux organismes oeuvrant au développement économique du Québec	1 520,7	1 895,9
• Sidérurgie du Québec (SIDBEC)	0,0	4 969,5
• Autres dépenses de transfert non regroupées	345,7	2 228,3
Programme 2 élément 06 - Mesures de soutien au développement économique local et régional		
Centres locaux de développement (CLD)	43 581,5	41 664,4
Plan de relance de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 131,8	4 710,3
Stratégie de développement économique des régions ressources[9]	7 662,4	13 271,1
Soutien à trois MRC ressources	1 343,6	1 191,9
Autres dépenses de transfert non regroupées	3 394,7	2 280,7
Programme 3 élément 03 - Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ)	70 125,2	70 125,2
Programme 3 élément 04 - Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)	43 137,4	43 137,4
Programme 3 élément 05 - Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT)	35 530,1	35 530,1
Programme 3 élément 06 - Soutien à la recherche et à l'innovation		
Soutien à la recherche	45 460,5	41 314,2
Soutien à la valorisation et au transfert	16 246,0	17 592,3
Soutien à la promotion de la culture scientifique et à la relève en science et en technologie	3 764,2	4 614,7
Autres dépenses de transfert non regroupées		458,6
Programme 3 élément 07 - Centre de recherche industrielle du Québec	13 500,0	15 000,0
Total	**333 981,6**	**353 219,1**

Le tableau de la page suivante présente une explication des écarts les plus significatifs observés.

9. Inclut les sommes versées dans le cadre des ententes spécifiques sur le développement de l'offre touristique des régions du Saguenay-Lac St-Jean, de l'Estrie et de Charlevoix. Il s'agit des taxes spécifiques sur l'hébergement ainsi que des sommes versées à la MRC Antoine-Labelle, mais cela exclut les sommes consacrées au Plan de diversification industrielle de la Mauricie.

Tableau comparatif des aides financières versées par le Ministère pour lesquelles on observe un écart significatif entre 2005-2006 et 2004-2005

Programme d'assistance financière	2005-2006 (000 $)	2004-2005 (000 $)	Écart	Commentaires explicatifs de l'écart observé
Aide à l'entrepreneuriat	10 029	7 997	+ 25 %	L'écart entre les deux années s'explique par un changement dans la structure des programmes.
Soutien aux partenariats et aux filières industrielles	5 927	7 771	- 24 %	Même explication que ci-dessus.
Réseau intégré des Îles-de-la-Madeleine (RICEIM)	0	7 017	- 100 %	Le montant inscrit en 2004-2005 a permis de conclure le dossier.
SIDBEC	0	4 969	- 100 %	Le montant inscrit en 2004-2005 a servi à liquider la dette résiduelle ce qui permettait de procéder à la fermeture définitive.
Centres locaux de développement (CLD)	43 581	41 664	+ 5 %	L'écart entre les deux années s'explique notamment par l'ajout, en 2005-2006, d'une contribution additionnelle non récurrente pour le financement des CLD d'un montant de 1,5 M$ de même que par le financement de la Mesure de soutien aux entreprises d'économie sociale pour les communautés forestières d'un montant de 0,977 M$.
Plan de relance de la Gaspésie	1 132	4 710	- 76 %	Le budget de l'année 2004-2005 s'établissait à 6,4 M$ comparativement à 1,3 M$ pour 2005-2006. L'écart de -76 % s'explique donc par une diminution importante des crédits en 2005-2006 compte tenu que ceux-ci avaient été accordés par le Secrétariat du Conseil du trésor pour compléter les engagements pris au cours des années antérieures. Les mesures et programmes dans le cadre du Plan de relance de la Gaspésie ont pris fin le 31 mars 2004.

Programme d'assistance financière	2005-2006 (000 $)	2004-2005 (000 $)	Écart	Commentaires explicatifs de l'écart observé
Stratégie de développement économique des régions ressources	7 662	13 271	- 42 %	Le budget pour l'année 2004-2005 s'établissait à 19,7 M$ comparativement à 12,7 M$ pour 2005-2006. Les mesures et programmes dans le cadre de la SDERR ont pris fin au 31 mars 2006; ainsi lors de l'octroi des crédits pour 2005-2006 par le Conseil du trésor plusieurs mesures et programmes étaient déjà terminés. Il est important de noter que malgré cette diminution de budget entre les années 2004-2005 et 2005-2006, le pourcentage du budget utilisé est resté sensiblement le même soit, 67 % et 60 % respectivement.
Soutien à la recherche	45 460	41 314	+10 %	Les variations sont causées principalement par le rythme des versements prévus aux différentes ententes de financement avec Génome Québec,par l'augmentation de la subvention de l'IRCM et par l'augmentation de l'enveloppe du service de la dette du volet Appui au financement d'infrastructures.
Soutien à la valorisation et au transfert	16 246	17 592	- 8 %	La majeure partie de l'écart s'explique par une réduction de l'enveloppe budgétaire allouée aux Projets structurants d'initiatives de concertation régionale en valorisation et transfert pour 2005-2006.

3. Les ressources informationnelles et les communications

Site Internet ministériel

La démarche d'amélioration et d'enrichissement du site Internet principal du MDEIE, enclenchée lors de la refonte entreprise en 2004-2005, s'est poursuivie par la simplification et la réorganisation de nombreux contenus. Lors de la défusion qui a vu le secteur du tourisme ainsi qu'une partie du secteur du développement régional quitter le Ministère, les contenus correspondants ont été retirés du site; la transition a été planifiée avec les nouveaux titulaires de ces secteurs de façon à accélérer le transfert des contenus vers leurs propres sites Internet. Malgré ce départ de contenus très fréquentés, la refonte et le réaménagement des contenus ont livré les dividendes attendus, puisque la fréquentation du site a continué de croître de façon importante depuis les derniers mois de 2005, s'établissant à près de 133 000 visites mensuelles en mars 2006.

Indicateurs opérationnels	2005-2006	2004-2005
Moyenne quotidienne des visites	3 130	2 145
Nombre de pages vues par visite	6,71	18,23
Durée moyenne d'une visite	10 min 55 s	12 min 52 s
Moyenne de visites mensuelles pour l'année en cours	93 918	43 274

■ Sites Internet thématiques

Le Ministère a également lancé ou refondu trois sites Internet thématiques durant l'exercice 2005-2006 :

- *l'Avantage québécois* (www.avantage-quebecois.com) Lancé à l'automne 2005, ce nouveau site présente la ***Stratégie gouvernementale de développement économique*** du Québec et en fait la promotion. Achalandage pour mars 2006 : 2 511 visites.
- *Montreal Collections* (www.montrealcollections.com) Ce site refondu, lancé en mars 2006, s'adresse à une clientèle d'acheteurs et d'agents manufacturiers du secteur de la mode aux États-Unis. Il présente l'offre québécoise dans le domaine de la mode. La fréquentation, pour les deux dernières semaines de mars 2006, s'est élevée à plus de 3 900 visites.
- *Expertise Recherche Québec* (www.erq.gouv.qc.ca)
  Ce site découle de la volonté du gouvernement du Québec d'enrichir son suivi de la recherche et de l'innovation. À terme, ce système aura dressé la carte des compétences en recherche universitaire et fournira un ensemble d'indicateurs sur la recherche au Québec, ses forces, son financement et ses retombées. Une refonte majeure de ce site entreprise en 2005-2006 a permis le lancement en avril d'une nouvelle version, remaniée avec un nouveau visuel et présentant de nouveaux outils. Les données de fréquentation ne sont pas disponibles pour le moment.

Refonte de l'intranet ministériel

Le MDEIE a entrepris en 2005-2006 la création d'un nouvel intranet en utilisant comme point de départ les contenus des anciens intranets des ministères fusionnés. L'évaluation de la pertinence et la mise à jour de ces contenus ont été réalisées. Une plate-forme de déploiement permettant la décentralisation de la production et l'autonomie de l'ensemble des unités du Ministère a été identifiée et implantée en cours d'année. Le lancement du nouvel intranet, paré d'une nouvelle facture visuelle, d'une organisation refondue et de fonctionnalités plus conviviales a eu lieu en mars 2006. On peut d'ores et déjà affirmer que les objectifs de décentralisation de la production sont atteints puisque des dizaines de collaborateurs alimentent déjà le nouvel intranet sur une base quotidienne.

La gestion documentaire

Afin de répondre aux exigences gouvernementales et en conformité avec la politique ministérielle de gestion documentaire adoptée en 2005, un plan de classification et un calendrier de conservation des activités de gestion ont été réalisés et mis en place. Des travaux ont été amorcés afin d'uniformiser le classement des dossiers des divers secteurs touchés et de faciliter leur repérage, conformément aux objectifs du plan de classification établi. Un plan de classification ministériel est prévu pour 2006-2007.

Solutions d'affaires livrées

D'importants travaux de développement ont permis de réaliser de nouveaux systèmes d'information ou encore d'améliorer des systèmes existants afin de mieux soutenir le personnel du Ministère dans la réalisation de ses tâches. Parmi les réalisations, notons le site du Répertoire des chaires de recherche, le portail Innov Québec, le système de gestion des contrats de service, les rapports mensuels de la Direction des ressources financières, la fiche de l'employé, le design de mode-textile et le design industriel (crédit d'impôt) et la gestion de la formation. Le MDEIE s'est doté d'une nouvelle plate-forme et d'outils modernes lui permettant maintenant de répondre à divers besoins d'affaires. La migration des postes de travail vers le système d'exploitation XP s'est poursuivie et a été complétée à l'hiver 2006. Cette opération permet de normaliser les postes de travail et d'en faciliter l'administration.

Utilisation éthique d'Internet

Un logiciel de contrôle de l'accès à Internet (Websense) a été mis en place afin d'assurer une utilisation éthique et judicieuse d'Internet par le personnel du Ministère, conformément aux attentes gouvernementales en sécurité. La solution a été déployée avec succès.

■ Déclaration de services aux utilisateurs

La Direction des ressources informationnelles a diffusé dans l'ensemble du Ministère une Déclaration de services aux utilisateurs. Ce document vise à poursuivre l'amélioration du service à la clientèle dispensé par la direction. On y retrouve l'offre de services de la direction dans ses divers créneaux d'activité spécialisée ainsi que les niveaux de service garantis par la direction dans ses divers domaines d'intervention. Cette opération permet de rapprocher davantage la DRI de ses clients au profit de tous. Cette déclaration a été fort bien reçue dans tous les secteurs de l'organisation.

■ Clientis

Le système d'information ministériel Clientis a été mis en place dans le but d'offrir un meilleur service à la clientèle, un partage de l'information entre les employés, une collaboration accrue entre les directions et la consignation de l'information dans un outil intégré. Il vise à soutenir la gestion de la relation avec la clientèle (dossier client unique) ainsi que la programmation annuelle des directions et le suivi de celle-ci. Les travaux exécutés au cours de l'exercice ont concerné plus particulièrement l'amélioration des fonctions liées à l'attribution des aides financières, l'intégration au système des activités du secteur de la recherche, de la science et de la technologie, de même que le développement des fonctions liées à la rétention d'entreprises et aux projets d'investissements (Projet9).

4. Les ressources matérielles

La Direction des ressources matérielles est responsable de fournir aux autorités du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et à l'ensemble des gestionnaires établis à Québec, Montréal et dans les différentes régions administratives, l'expertise, les services-conseils et le soutien professionnel et technique pour les activités reliées à la gestion immobilière, aux télécommunications, aux services auxiliaires, aux acquisitions et à la gestion contractuelle.

À la suite du remaniement ministériel du 18 février 2005, pour la période du 1er avril 2005 au 31 mars 2006, le MDEIE a poursuivi ses travaux d'aménagement des espaces dans les régions administratives de l'Abitibi-Témiscamingue, du Centre-du-Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Bas-Saint-Laurent, au 710, place D'Youville à Québec et enfin au 380, rue Saint-Antoine Ouest à Montréal.

Cette démarche visait principalement le regroupement physique des équipes de travail qui ont été morcelées à la suite du transfert d'effectifs vers le ministère des Affaires municipales et des Régions et le ministère du Tourisme. Trois cent trente personnes ont été visées par ces réaménagements.

De plus, en mars 2006, le système téléphonique actuel du 710, place D'Youville à Québec, désuet et défaillant, a été remplacé par la téléphonie IP (intégration de la voix et des données informatiques dans un seul réseau) afin d'améliorer le service à la clientèle.

Chapitre 4

L'application des exigences législatives et gouvernementales

1. Code de déontologie et éthique
2. Accès à l'information et protection des renseignements personnels
3. Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec amorcé en 2003-2004
4. Programme d'accès à l'égalité
5. Administration des lois

1. Application de la politique linguistique

■ Politique linguistique

Le Ministère, dans ses communications, applique la Charte de la langue française, la Politique linguistique gouvernementale et sa propre politique linguistique. La nouvelle politique du MDEIE est entrée en vigueur le 13 décembre 2005.

■ Maîtrise et qualité de la langue

Tout texte ou document rendu public par le Ministère est révisé par la Direction générale des communications et des services à la clientèle. Ceci s'applique aussi à l'information contenue dans le site Internet du MDEIE. De plus, des activités de perfectionnement en français sont incluses dans le plan de perfectionnement des ressources humaines du Ministère. En 2005-2006, le MDEIE a consacré 27 127 $ soit 1,9 % de son budget de développement du personnel à des cours de français. En outre, des ouvrages de référence et des outils d'aide à la rédaction sont mis à la disposition du personnel.

2. Code de déontologie et éthique

Au cours de l'année 2005-2006, le Ministère a continué de promouvoir l'implantation d'une culture éthique. À cet effet, la Déclaration de valeurs, qui avait été adoptée par les autorités du Ministère le 21 mars 2005, a été présentée par le sous-ministre à l'ensemble du personnel du MDEIE. Une formation en éthique a de plus été préparée et adaptée à la mission et aux activités du Ministère et sera donnée à l'ensemble des gestionnaires du Ministère au cours de la prochaine année.

Ainsi, la conseillère à l'éthique a été saisie de plusieurs demandes d'opinion de nature éthique provenant de la Direction des ressources humaines ou d'employés.

Quelques cas d'écarts par rapport à la *Directive sur l'utilisation éthique d'un courriel, d'un collecticiel et des services d'Internet par le personnel de la fonction publique* ont été soumis à la conseillère en éthique. Ils ont été traités par les conseillers en relation de travail de la Direction des ressources humaines. Un cas a entraîné une sanction disciplinaire.

3. Accès à l'information et protection des renseignements personnels

3.1 Accès à l'information

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Ministère a traité 47 demandes d'accès à l'information en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1).

Indicateurs opérationnels / Résultats 2005-2006

- Demandes traitées dans les 20 jours suivant la date de réception : 40
- Demandes traitées dans un délai prolongé de 10 jours : 7

Il y a eu deux demandes de révision à la Commission d'accès à l'information, dont un désistement au moment de la médiation.

3.2 Protection des renseignements personnels (PRP)

Un comité ministériel sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la sécurité a été créé le 28 octobre 2005 et est présidé par le sous-ministre. Le mandat du comité est, entre autres, de déterminer les orientations stratégiques et les priorités d'intervention du Ministère en matière :

- d'accès à l'information
- de protection des renseignements personnels
- de sécurité de l'information confidentielle et de l'information numérique
- de sécurité

Le mandat comporte aussi l'obligation de faire un bilan annuel des activités relatives à l'accès à l'information, aux activités de PRP, à la sécurité numérique et à la sécurité des biens et des personnes.

Enfin, le Ministère se préoccupe quotidiennement du degré de protection des renseignements personnels. Le 29 août 2005, il a adopté un plan d'action triennal en matière de protection des renseignements personnels qu'il s'active à déployer.

4. Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec amorcé en 2003-2004

4.1 Développement durable

Le Ministère a entrepris de situer, dans une perspective de développement durable, sa mission qui est de soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche au Québec. Cette approche traduit la préoccupation ministérielle de sensibiliser ses employés et sa clientèle aux impératifs du développement durable et d'intégrer ce concept dans diverses interventions. Le Ministère s'est ainsi engagé dans divers projets dont celui visant à stimuler l'innovation en cherchant à familiariser les entreprises avec les principes du développement durable, de l'écoconception et de l'écologie industrielle. Le Ministère maintient également son offre de séminaires et de sessions relatifs aux meilleures pratiques d'affaires qui visent à sensibiliser les participants aux questions d'environnement et d'écoefficacité (approche Kaisen, séminaires de gestion environnementale et écologie industrielle).

Le Ministère poursuit les efforts de sensibilisation de son personnel au concept du développement durable. Il diffuse sur son réseau intranet différentes informations et chroniques dédiées à la question du développement économique dans un contexte de développement durable. Il a également produit à l'intention de ses conseillers en développement industriel et des autres membres de son personnel, un document d'information et de sensibilisation sur les considérations et les principaux enjeux qui lient les entreprises et le développement durable.

Le Ministère est à définir les objectifs, les cibles et les indicateurs qui seront intégrés dans son plan d'action en matière de développement durable qui prendra forme suivant l'adoption de la Loi sur le développement durable et l'élaboration de la stratégie gouvernementale sur le sujet.

4.2 Programmes d'aide

■ Guide de gestion

Le guide de gestion pour le programme de soutien à la recherche (volet 2) a été réalisé et inclut des indicateurs qui faciliteront l'évaluation de programme. Pour sa part, le volet 1 du programme n'a pas encore été élaboré. Quant aux autres programmes d'aide financière du Ministère, un guide de gestion a été élaboré et devrait être adopté au cours de l'année.

■ Bilan des infrastructures de recherche

En 2004-2005, le Ministère a amorcé les travaux en vue d'établir des propositions d'orientation en matière de financement des infrastructures de recherche pour les années futures. Les travaux ont consisté, dans un premier temps, à effectuer le bilan du financement des investissements en infrastructures de recherche, au cours de la période de 1998 à 2004. Dans un deuxième temps, une vaste consultation auprès de tous les établissements universitaires, hospitaliers et collégiaux ainsi que de centres, consortiums et organismes de recherche à but non lucratif a été menée dans le but d'établir leurs besoins prioritaires en infrastructures de recherche pour les années futures. Dans un troisième temps, une analyse comparative des investissements, en matière d'infrastructures de recherche, a été effectuée dans le but de situer le Québec par rapport aux autres provinces et pays. L'analyse des données et la formulation des propositions d'orientations gouvernementales ont été complétées au cours de l'année 2005-2006.

Tous ces travaux ont été rendus possibles grâce à la participation des principaux ministères concernés soit celui de l'Éducation, du Loisir et du Sport et celui de la Santé et des Services sociaux. Le dépôt du mémoire est prévu au cours de l'année 2006-2007.

5. Programme d'accès à l'égalité

■ Embauche de personnes autochtones, anglophones, handicapées ou provenant de communautés culturelles

RAPPEL DE L'OBJECTIF GOUVERNEMENTAL : Fixer à 25 % l'embauche de membres de communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées, en vue d'atteindre la cible gouvernementale de représentation des groupes cibles.

■ Taux d'embauche des groupes cibles pour 2005-2006

En 2005-2006, comme le montre le tableau du Taux d'embauche, le Ministère n'a pas atteint l'objectif gouvernemental de 25 %, le taux global du personnel embauché s'étant identifié comme membre de l'un ou l'autre des groupes cibles ne se situant qu'à 11,7 %. Il s'agit néanmoins d'une légère amélioration par rapport au taux de 11 % l'an passé.

Par delà l'objectif gouvernemental, le MDEIE se situe néanmoins assez près du taux d'embauche moyen au sein de la fonction publique. L'étude des données révèle cependant une concentration de l'embauche de personnel membre de communautés culturelles parmi les étudiants, qui ne sont généralement que de passage au Ministère.

■ Taux de représentativité des groupes cibles pour 2005-2006

Les résultats de la représentation des groupes cibles pour l'ensemble du personnel du MDEIE, présentés dans le tableau Taux de représentativité, se rapprochent de l'objectif gouvernemental qui vise à assurer une meilleure représentation des diverses composantes de la société québécoise. Le MDEIE comptait 6,4 % de membres de groupes cibles au terme de l'année 2005-2006.

Renseignements généraux

L'embauche

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	62	46	59	4

Le nombre d'employés réguliers au 31 mars 2006

Effectif total (personnes)	897

Membres des communautés culturelles, autochtones, anglophones et personnes handicapées

Le taux d'embauche

	Réguliers				Occasionnels				Étudiants				Stagiaires				Global
	CC	Angl	Aut	PH	CC	Angl	Aut	PH	CC	Angl	Aut	PH	CC	Angl	Aut	PH	
Nombre de personnes embauchées	3	0	0	1	4	0	0	0	11	1	0	0	0	0	0	0	
Pourcentage	4,8	–	–	1,6	8,7	–	–	–	18,6	1,7	–	–	–	–	–	–	
Pourcentage global	6,4				8,7				20,3				0				11,7

Le taux de représentativité

	Réguliers (Total = 906)			
	CC	Angl	Aut	PH
Représentativité en nombre	43	7	1	7
Pourcentage	4,79 %	0,78 %	0,11 %	0,78 %

Femmes

Le taux d'embauche

	Réguliers	Occasionnels*	Étudiants	Stagiaires
Nombre de femmes embauchées	32	33	32	2
Pourcentage	51,6 %	71,7 %	54,2 %	50,0 %

Le niveau de représentation

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel de bureau et technicien assimilé	Ouvriers	Autres
Représentativité en nombre	17	202	249	0	0
Pourcentage	18,9 %	39 %	86,8 %	0 %	0 %

Le niveau de représentation des femmes correspond à des emplois réguliers

* Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Tableau comparatif des résultats

Le taux d'embauche global des groupes visés selon les statuts

Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones et des autochtones pour les trois dernières années et, pour 2005-2006, incluant le taux d'embauche des personnes handicapées.

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
2003-2004	3,8 %	3,8 %	31,8 %	13,3 %
2004-2005	5,1 %	9,2 %	14,7 %	25,0 %
2005-2006	6,4 %	8,7 %	20,3 %	0 %

Le taux de représentativité des membres des communautés culturelles

Pourcentage du taux de représentativité des membres des communautés culturelles des trois dernières années (personnel régulier uniquement).

2003-2004	2004-2005	2005-2006
4,29 %	4,75 %	4,79 %

Le taux de représentativité des anglophones

Pourcentage du taux de représentativité des anglophones des trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
0,81 %	0,64 %	0,78 %

Le taux de représentativité des autochtones

Pourcentage du taux de représentativité des autochtones des trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
0,22 %	0,18 %	0,11 %

Le taux de représentativité des personnes handicapées

Pourcentage du taux de représentativité des personnes handicapées des trois dernières années.

2003-2004	2004-2005	2005-2006
0,59 %	0,64 %	0,78 %

6. Administration des lois

La Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux

En 2005-2006, 587 visites ou inspections ont été effectuées par les inspecteurs du Ministère et 309 poursuites ont été déposées au ministère de la Justice.

La Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés

Au cours de l'exercice financier 2005-2006, 3 431 permis, nouveaux ou renouvelés, ont été délivrés par le Ministère aux entreprises.

Annexes

Annexe 1

■ Liste des lois sectorielles et des mesures fiscales permettant au ministre de réaliser la mission du Ministère

Le Ministère a la responsabilité, entre autres, des lois suivantes :

- Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises (L.R.Q., c.A-33.01);
- Loi sur les sociétés de placement dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c.S-29.1);
- Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c.H-2.1);
- Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., c.M-5);
- Loi sur la Société des alcools du Québec (en partie) (L.R.Q., c.S-13);
- Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c.A-12.1);
- Loi sur les coopératives (L.R.Q., c.C-67.2);
- Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (en partie) (L.R.Q., c.C-51);
- Loi sur le ministère des Relations internationales (en partie) (L.R.Q., c.M-25 1.1).

■ Le Ministère participe à l'administration des mesures fiscales suivantes :

- Congé fiscal pour chercheurs étrangers;
- Congé fiscal pour experts étrangers;
- Crédit d'impôt pour le design de mode;
- Crédit d'impôt pour le design industriel;
- Visa pour le crédit d'impôt remboursable pour la recherche précompétitive;
- Visa pour les consortiums de recherche précompétitive;
- Réduction de la taxe sur le capital pour l'acquisition de navires;
- Crédit d'impôt pour la construction de navires;
- Régime d'investissement coopératif et Ristourne à impôt différé.

Annexe 2

■ Engagements de la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes

Nos engagements à votre égard

Au téléphone

- ☐ Lors de l'accueil téléphonique, faire en sorte que votre interlocuteur se nomme dès le début de la conversation.
- ☐ Lorsque vous accédez à une boîte vocale :
  - vous offrir la possibilité de parler à quelqu'un, durant les heures ouvrables;
  - vous rappeler dans la journée ouvrable suivante.

Dans nos bureaux

- ☐ Faire en sorte que vous soyez accueilli par une personne en mesure de recevoir votre demande ou de vous diriger vers le bon intervenant.

Par courrier postal et électronique

Demandes d'information

- Adressées par courriel :
  - Vous transmettre un accusé de réception électronique dans un délai de 2 jours ouvrables.
- Adressées par courrier ou télécopieur :
  - Vous faire parvenir un accusé de réception dans un délai de 5 jours ouvrables.

L'accusé de réception peut contenir la réponse attendue dans les cas simples comme la transmission d'information générale. Dans les cas plus complexes, une réponse vous est expédiée dans un délai de 12 jours ouvrables. Si, pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons respecter ce délai, nous vous en informerons aussitôt.

Demandes d'aide financière

- Vous faire parvenir un accusé de réception dans un délai de 5 jours ouvrables.
- Répondre à votre demande dans un délai de 20 jours ouvrables, à partir du moment où la demande est complète. Si, pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons respecter ce délai, nous vous en informerons aussitôt.

Autres demandes

- Vous faire parvenir un accusé de réception dans un délai de 2 jours ouvrables suivant la réception de votre demande.
- Donner suite à votre demande dans un délai de 15 jours ouvrables. Si, pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons respecter ce délai, nous vous en informerons aussitôt.

Sur Internet

- ☐ Présenter une information complète et à jour.
- ☐ Offrir des publications téléchargeables ou des bons de commande en ligne lorsque les publications sont vendues.
- ☐ Accroître l'accès à des programmes et à des services en ligne.

Amélioration des services

- ☐ Dans une perspective d'amélioration des services, évaluer votre satisfaction, notamment au moyen de fiches d'appréciation lors de votre participation à certaines activités ou par des enquêtes.

Plaintes sur la qualité des services

- ☐ Les plaintes seront traitées avec diligence. À cet égard, nous prenons les engagements suivants :
  - Faire parvenir un accusé de réception dans un délai de 5 jours ouvrables, dans le cas des plaintes formulées par écrit.
  - Donner suite à chaque plainte dans un délai de 15 jours ouvrables ou vous informer, à l'intérieur de ce délai, des motifs justifiant un délai de traitement plus long.

Annexe 3

Description des programmes d'aide financière du MDEIE

Programme Service régional de promotion des exportations

Ce programme permet le financement d'un service à l'exportation dans chacune des régions du Québec, à l'exception des régions de Montréal, de la Capitale-Nationale et du Nord-du-Québec. Ces organismes de promotion des exportations offrent, aux entreprises intéressées par l'exportation, des services de formation, de sensibilisation et d'accompagnement pour la pénétration, le maintien et la diversification de marchés. Ce programme constitue dorénavant un volet du Programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles.

Programme d'aide à l'entrepreneuriat

Ce programme s'adresse aux créateurs d'entreprises, à la relève entrepreneuriale, aux inventeurs, aux organismes de soutien à l'entrepreneuriat ainsi qu'aux établissements d'enseignement faisant la promotion de celui-ci. Il entend valoriser l'entrepreneurship, la création d'entreprises ainsi que la mise en valeur de projets de démarrage. Enfin, le développement et le maintien de services aux entreprises (incubation, mentorat, essaimage, etc.) demeurent au cœur des préoccupations du Programme d'aide à l'entrepreneuriat.

Programme d'aide aux entreprises

La clientèle de ce programme est constituée d'entreprises ou de regroupements d'entreprises et de coopératives. Une attention particulière est aussi accordée aux entreprises d'économie sociale. Le Programme d'aide aux entreprises vise principalement à favoriser la croissance des entreprises et le rehaussement de leur compétitivité. Il vise à appuyer les entreprises dans l'expansion de leurs activités sur les marchés internationaux. Le Programme d'aide aux entreprises prend la forme d'un soutien à l'innovation et à l'adaptation au changement, d'un soutien au développement de marchés, d'un soutien à la concrétisation de projet d'investissement dans le cadre de l'implantation ou l'expansion d'entreprise et d'un soutien au développement de partenariats technologiques et d'affaires. Enfin, le programme offre la possibilité de soutenir tout effort de redressement ou de rétention d'entreprises stratégiques pour un territoire. Enfin, le programme offre la possibilité de soutenir tout effort de redressement ou de rétention d'entreprises.

□ Programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles

Ce programme s'adresse aux regroupements ou associations d'entreprises ainsi qu'aux organismes à but non lucratif. Il a pour but d'appuyer financièrement l'action des divers partenaires du MDEIE. Le Programme de soutien aux partenariats et aux filières industrielles veut essentiellement favoriser le maillage et la concertation entre entreprises et contribuer ainsi au développement de filières et de grappes industrielles. Il entend encourager avant toute chose les initiatives de réseautage et de concertation. Il aide aussi la réalisation de projets communs ayant un impact structurant au sein d'une industrie ou d'une région. Plus spécifiquement, le programme favorise la mise en place de mécanismes de partage de l'information, de veille stratégique et de formation.

□ Programme de soutien à la recherche

Le Programme de soutien à la recherche, élaboré spécifiquement pour les organismes à but non lucratif, les entreprises ainsi que pour les établissements d'enseignement, entend favoriser le développement de la recherche industrielle, aider à concrétiser davantage la synergie universités-entreprises, encourager la mise sur pied de filières de recherche, faciliter le maillage international et, enfin, moderniser les infrastructures de recherche au Québec. Ces objectifs sont concrétisés au moyen d'activités stratégiques de recherche et d'innovation, ainsi que la coopération internationale et la consolidation de réseaux et d'infrastructures de recherche.

□ Programme de soutien à la valorisation et au transfert

Ce programme est complémentaire du Programme de soutien à la recherche. Il est destiné aux organismes à but non lucratif, aux organismes publics et parapublics ainsi qu'aux organismes de développement économique. On retrouve parmi les objectifs, le développement de stratégies d'innovation et la maximisation des résultats de la recherche sur les plans économique, social et culturel. Le MDEIE entend atteindre ces objectifs en soutenant la réalisation de projets de recherche appliquée, en portant une attention particulière au positionnement technologique du Québec, de même qu'en développant et en consolidant des partenariats de recherche à l'intérieur comme à l'extérieur du Québec. Enfin, le Programme de soutien à la valorisation et au transfert vise à promouvoir l'innovation sociale au sein de la société québécoise.

□ Programme de soutien à la promotion de la culture scientifique et à la relève en science et en technologie

Ce programme vise à faire la promotion de la culture scientifique et technique ainsi que de s'assurer de la disponibilité d'une relève scientifique et technique. Il s'adresse aux organismes de recherche provinciaux et nationaux, aux organismes sans but lucratif, aux établissements d'enseignement et de recherche. Concrètement, le programme entend soutenir et promouvoir la recherche scientifique par l'attribution de prix ou de bourses, ainsi que par la mise sur pied de concours et d'événements en science et technologie.

Annexe 4

Organigramme du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

au 31 mars 2006

Organigramme (voir rabat couvert dos)

Développement économique, Innovation et Exportation

Québec

Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Raymond Bachand

Conseil de la science et de la technologie

Sous-ministre

Gilles Demers

Investissement Québec	(IQ)
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	(SPIPB)
Société générale de financement	(SGF)
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	(SIQCA)
Société Innovatech du sud du Québec	(SISQ)
Société Innovatech Régions ressources	(SIRR)
Centre de recherche industrielle du Québec	(CRIQ)
Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville	(CRESTBR)
Fonds de la recherche en santé du Québec	(FRSQ)
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	(FQRNT)
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	(FQRSC)

Conseil des partenaires économiques (CPE)

- Direction générale des services à la gestion — ***Directeur général Louis Gilles Picard***
  - Direction des ressources informationnelles — ***Denis Maheux*** (Intérim)
    - Service de la planification, du développement et de la sécurité — ***Louis Guilbault***
    - Service aux utilisateurs et des technologies — ***Michel Cyr***
  - Direction des ressources matérielles — ***Francine Gosselin***
  - Direction des ressources financières — ***Marlaine Côté***
    - Service de la planification et du suivi budgétaire — ***Jacques St-Pierre***
  - Direction des ressources humaines — ***Nicole Lévesque***
    - Service de l'organisation, de la dotation et du développement — ***Pierre Frenette***
- Direction des projets économiques — ***Mario Monette***
- Secrétariat général — ***Georges Boulet***
- Direction générale des communications et des services à la clientèle — ***Directeur général Maxime Fillion (Intérim)***
  - Direction des stratégies et des relations avec les médias — ***Maxime Fillion***
  - Direction de la production et des relations avec les clientèles — ***Vacant***
- Direction de la vérification interne — ***Jacques Ouimet***
- Direction des affaires juridiques — ***Éric Théroux***

- Direction générale de l'industrie et du commerce — ***Sous-ministre adjointe Madeleine Caron***
  - Direction des biens de consommation — ***Marie-Josée Lizotte***
  - Direction de la chimie, de la pétrurgie, de la métallurgie et des équipements — ***Clément Droiet***
  - Direction des équipements de transport — ***Charles Dieudé***
  - Direction des technologies de l'information et des communications — ***Denis Thériault***
  - Direction de la coordination — ***Normand Beauregard***
  - Direction du développement des industries — ***Mawana Pongo***
  - Direction de la santé et des biotechnologies — ***Roger Marchand***
  - Direction de l'environnement et des services aux entreprises — ***Gaétan Poiré***
  - Direction du commerce et de la construction — ***Pierre A. Forgues***
- Direction générale de l'exportation et de la promotion des investissements — ***Sous-ministre adjoint François Bouilhac***
  - Bureau de la promotion des investissements — ***Robert Lauzon***
  - Direction de l'Amérique du Nord — ***Pierre Hébert***
  - Direction de l'Amérique latine et des Antilles — ***Marcel Gaudreau***
  - Direction de l'Asie-Pacifique, de l'Afrique et du Moyen-Orient — ***Alain Houde*** (Intérim)
  - Directeur général adjoint — ***Guy Beaudoin***
  - Direction du développement des marchés à l'exportation — ***Michel Coutu***
  - Direction de l'Europe — ***Jean-Pierre Arsenault***
- Direction générale des politiques et des sociétés d'État — ***Sous-ministre adjoint Pierre Cléroux***
  - Direction générale des politiques régionales et de l'économie sociale — ***Xavier Fonteneau***
    - ***Bureau de l'économie sociale***
    - Direction des politiques de développement régional — ***Vacant***
    - Direction de l'analyse économique et des projets spéciaux — ***Germain Hébert***
    - Direction de l'analyse des relations économiques extérieures — ***Jean-Pierre Furlong***
  - Direction de la coordination — ***Mario Gagné***
  - Direction des politiques et de l'entrepreneurship — ***Marc Leduc***
  - Direction de la planification et de l'évaluation — ***André Viel***
  - Direction des coopératives — ***Lise Jacob***
  - Direction de la politique commerciale — ***Laurent Cardinal***
- Direction générale de la recherche et de l'innovation — ***Sous-ministre adjoint Georges Archambault***
  - Direction du développement de la recherche — ***Luc Castonguay*** (Intérim)
  - Direction de la valorisation et du transfert — ***Dominique Dubuc***
  - Direction du financement des infrastructures — ***Normand Giguère***
  - Direction des technologies stratégiques — ***Gilles Dubé***
  - Direction des activités internationales — ***Philippe Éloy***
- Direction générale de la politique scientifique — ***Sous-ministre adjoint Jacques Babin***
  - Direction de l'analyse et du développement — ***Julie Grignon***
  - Direction de l'information stratégique et de la prospective — ***Réal Pelland*** (Intérim)
  - Direction de la culture scientifique et de la relève — ***Monique La Roe***
- Direction générale des affaires économiques régionales — ***Sous-ministre adjoint Mario Bouchard***
  - Directeur général adjoint du soutien au développement des entreprises et des régions — ***Pierre Cauchon***
    - Direction de la coordination des opérations régionales — ***Michèle Robert***
    - Direction des programmes et des mesures — ***Lise Mathieu*** (Intérim)
    - Direction du développement des entreprises — ***Denis Hébert*** (Intérim)

Directions régionales

Bas-Saint-Laurent — ***Roger Cyr***	Saguenay–Lac-Saint-Jean — ***Michel Jean***	Nord-du-Québec — ***Michel Jean***	Capitale-Nationale — ***Jacques Droiet***	Mauricie — ***Robert De Nobile***
Estrie — ***Robert Fortin***	Montréal — ***André Labrie*** (Intérim)	Outaouais — ***Jeffrey MacNan***	Abitibi-Témiscamingue — ***Gilles Quintal***	
Côte-Nord — ***Jacques Chiasson***	Centre-du-Québec — ***Vincent Bourassa***	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine — ***Françoise Joncas***	Chaudière-Appalaches — ***Guy Laroche***	
Laval — ***Diane Bélanger***	Lanaudière — ***Daniel Boutin***	Laurentides — ***Christiane Papineau***	Montérégie — ***Yves Lafortune***	

Effectif au 20 mars 2006

Développement
économique, Innovation
et Exportation
Québec

www.mdeie.gouv.qc.ca